



LE MONDE

# J U R I D I Q U E

LE MAGAZINE DES JURISTES DU QUÉBEC

Volume 23, numéro 9

4<sup>s</sup>

Le juge en chef doit être un Québécois en vertu d'une convention séculaire.

## Qui des honorables Suzanne Côté, Richard Wagner ou Clément Gascon sera juge en chef du Canada ?



L'honorable Suzanne Côté



L'honorable Richard Wagner



L'honorable Clément Gascon



La très honorable  
Beverley McLachlin, juge  
en chef démissionnaire

- Le Congrès annuel des Avocats de province (AAP) à Saguenay à un tournant de leur histoire
- Décès de l'ancien ministre de la Justice du Québec Jérôme Choquette à 89 ans
- Avocats sans frontières fête ses 15 ans d'existence — Voir [www.lemondejuridique.com](http://www.lemondejuridique.com)
- Changement de la garde chez Norton Rose Fulbright, Borden Ladner Gervais et Osler, Hoskin & Harcourt

# QUOTIENT

JURICOMPTABLES

L'INTELLIGENCE DES NOMBRES

COMPÉTENCE • EXPÉRIENCE • INDÉPENDANCE

## L'IMPACT D'UNE ÉQUIPE EXPÉRIMENTÉE

Parmi nos services offerts au milieu  
juridique, notons les suivants :

- Quantification du préjudice économique dans le cadre d'un litige ou d'une réclamation d'assurance
- Enquêtes sur des soupçons et/ou allégations d'irrégularités, de fraude ou de corruption
- Détermination d'une perte d'exploitation et évaluation d'entreprises
- Ruptures de contrats et différends contractuels
- Assistance lors de procès, témoignages et rapports d'experts

Pour plus d'information :

[info@quotientexperts.com](mailto:info@quotientexperts.com) | 514 798.5874

**QUOTIENTEXPERTS.COM**

### L'ÉQUIPE DE DIRECTION

#### JONATHAN ALLARD

CPA, CA, CA•EJC, EÉE, CFF, MBA  
514 227-6158  
[jallard@quotientexperts.com](mailto:jallard@quotientexperts.com)

#### ALAIN LAJOIE

FCPA, FCA, CA•EJC, MBA  
514 227-6163  
[alajoie@quotientexperts.com](mailto:alajoie@quotientexperts.com)

#### RICHARD FORAND

CPA, CA, CA•EJC, CFF, MBA  
514 227-6159  
[rforand@quotientexperts.com](mailto:rforand@quotientexperts.com)

#### MICHEL HÉBERT

CPA, CA, CA•EJC, CFF  
Bureau: 514 227-6171  
[mhebert@quotientexperts.com](mailto:mhebert@quotientexperts.com)

#### PAUL LEVINE

FCPA, FCA, CA•EJC, EÉE, CFF, CFE  
514 227-6162  
[plevine@quotientexperts.com](mailto:plevine@quotientexperts.com)

### QUOTIENT JURICOMPTABLES

999, boul. de Maisonneuve Ouest, bur. 1820, Montréal QC H3A 3L4  
© 2015 Quotient juricomptables Inc. Tous droits réservés.

# La nomination du prochain juge en chef de la Cour suprême du Canada doit respecter la tradition

Par André Gagnon

**L**e bâtonnier du Barreau de Montréal, Me Brian Mitchell, a invité dans une lettre le premier ministre Justin Trudeau à choisir parmi les trois juges du Québec à la Cour suprême du Canada, les honorables Suzanne Côté, Richard Wagner et Clément Gascon, en vertu de la convention historique appliquée par le gouvernement fédéral au choix du juge en chef de la plus haute instance judiciaire au Canada.

C'est la tradition : un ou une juge en chef provenant du Québec et de langue française à la suite du terme d'une ou d'un juge en chef de langue anglaise. On se rappellera que le très honorable Antonio Lamer a été le dernier juge en chef du Canada en provenance du Québec, lequel fut non seulement civiliste mais plutôt criminaliste. Il fut suivi de la très honorable Beverley McLachlin, originaire de l'Alberta qui a agi comme juge en Colombie-Britannique avant d'accéder à la Cour suprême du Canada. Après 15 ans comme juge en chef elle quittera en décembre 2017.

Les trois juges du Québec à la Cour suprême du Canada ont été des avocats de pratique privée. Deux de ces juges ont d'abord été nommés à la Cour supérieure du district judiciaire de Montréal puis élevé à la Cour d'appel du Québec et ensuite à la Cour suprême du Canada.

Seule la juge Suzanne Côté a été nommée directement de la pratique privée à la Cour suprême par le gouvernement du premier ministre Stephen Harper en remplacement du juge LeBel qui prenait sa retraite en 2014. C'est la plus jeune de ces trois juges. Elle a été en pratique privée pendant huit ans en Gaspésie avant de se joindre à Stikeman Elliott puis à Osler Hoskin & Harcourt où elle a géré entre autres dossiers celui des cigarettiers en défense, le plus important recours



*Elle aura passé 28 années à la Cour suprême du Canada dont 18 comme juge en chef. Elle avait succédé au très honorable Antonio Lamer du Québec. Avant sa nomination, elle avait passé une partie de sa carrière à siéger comme juge en Colombie-Britannique. Elle est originaire de l'Alberta et a été avocate et juge dans l'autre province.*

*La très honorable juge en chef Beverley McLachlin quitte son post en décembre 2017.*

collectif (action collective) dans l'histoire du Canada. Elle a quitté en décembre 2014 lors de sa nomination à la Cour. Sa connaissance du droit criminel qu'elle a déjà touché comme tous les praticiens en région, duquel elle s'est éloignée depuis la Gaspésie de sa jeune pratique, est à tout le moins égale à la connaissance du droit civil du Québec de ses collègues à la Cour. Tous apprennent la jurisprudence établie par le plus haute Cour et en appliquent les principes dans leurs décisions et leurs dissidences selon les cas.

Suzanne Côté a l'intelligence, la connaissance et la compétence autant que ses deux autres collègues du Québec pour gérer la Cour suprême du Canada advenant sa nomination ou celle de ses brillants collègues. Sa nomination directement du Barreau rappelle celle de Sopinka et d'un ou deux autres par le passé.

Bien sûr, d'autres collègues pourraient faire l'objet d'une nomination comme juge en chef. Cependant cela briserait inutilement la tradition séculaire surtout lorsque le premier ministre qui le ferait vient du Québec...

Personne chez les commentateurs de la scène judiciaire et du monde juridique plus globalement ne souhaite voir cette honorable tradition ou convention brisée dans le cas présent. Bien que certains souhaitent voir le ou la candidate de leur province accéder à cette très haute fonction ce qui est de bonne guerre.

# L'honorable Suzanne Côté

Source : Cour suprême du Canada

**L'honorable Suzanne Côté a été nommée juge à la Cour suprême du Canada le 1<sup>er</sup> décembre 2014.**

Avant sa nomination à la Cour suprême du Canada, la juge Côté était associée au sein du cabinet Osler, Hoskin & Harcourt S.E.N.C.R.L./s.r.l., dont elle dirigeait le groupe du litige au bureau de Montréal. Avant de se joindre à Osler, Hoskin & Harcourt, la juge Côté a pratiqué pendant 23 ans au sein du cabinet Stikeman Elliott, où elle a aussi dirigé pendant de nombreuses années le groupe du litige du bureau de Montréal. La juge Côté se spécialisait dans les litiges civils et commerciaux complexes, notamment les dossiers touchant la responsabilité du fabricant, les recours collectifs, les recours entre actionnaires et le droit public.

Avant de commencer à exercer au sein de grands cabinets, la juge Côté a pratiqué pendant presque 8 ans dans sa Gaspésie natale.

En 2011, la juge Côté a reçu la distinction *Advocatus Emeritus* décernée par le Barreau du Québec. Elle est également Fellow du American College of Trial Lawyers depuis 2005.

La compétence de la juge Côté comme plaideur a en outre été reconnue à de nombreuses reprises, notamment dans les publications suivantes : Best Lawyers in Canada en 2014 : Litige (droit commercial et droit des sociétés) et Litiges relatifs aux recours collectifs; Benchmark Litigation Canada en 2014 : Une étoile du litige – Québec; BTI Client Service All-Star en 2011; The Lexpert/American Lawyer Guide to the Leading 500 Lawyers in Canada en 2014 : Litige commercial des entreprises; The Lexpert Guide to the Leading Canada/US Cross-Border Litigation Lawyers in Canada 2012 : droit des sociétés et droit commercial; The Canadian Legal Lexpert Directory 2014 : litige – droit des sociétés et droit commercial (la plus fréquemment recommandée); responsabilité civile des administrateurs et des dirigeants; recours collectifs; droit public; valeurs mobilières; Numéro spécial de Lexpert : avocats en litige de premier plan au Canada en 2012; Chambers Global : The World's Leading Business Lawyers en 2014 : résolution de différends au Québec; Le monde juridique 2008 : Prix

« Plaideur de l'année »; Lexpert de septembre 2003 dans lequel le nom de la juge Côté est cité dans un article vedette portant sur les 25 meilleures avocates du Canada.

La juge Côté a plaidé devant divers tribunaux de première instance, ainsi que devant la Cour d'appel du Québec, les Cours fédérales et la Cour suprême du Canada. Après avoir obtenu un baccalauréat en droit à l'Université Laval, elle a été admise au Barreau du Québec en 1981.



L'honorable Suzanne Côté  
Photo : Philippe Landreville

La juge Côté a enseigné la preuve et la plaidoirie à l'École du Barreau du Québec, en plus d'agir comme chargée de cours à l'Université du Québec à Rimouski et à l'Université de Montréal. Elle a également participé pendant de nombreuses années à l'organisation du concours annuel de plaidoirie Coupe Guy Guérin, concours provincial menant à la Coupe Sopinka. Enfin, elle a prononcé de nombreuses conférences portant sur divers domaines du droit.

La juge Côté a fait partie du conseil d'administration de la Fondation Jean Duceppe et elle a aussi été, pendant des années, membre du conseil d'administration de l'Institut national canadien pour les aveugles.

Originaire de la Gaspésie, la juge Côté a été membre du conseil d'administration de la Société d'histoire de la Gaspésie, ainsi que présidente de la Chambre de Commerce de Gaspé et présidente de la Chambre de Commerce de la Gaspésie.

Née le 21 septembre 1958. Très bon anniversaire Madame la Juge Côté.

# L'honorable Richard Wagner

Source : Cour suprême du Canada

**R**ichard Wagner est né à Montréal le 2 avril 1957. Il a étudié au Collège Jean-de-Brébeuf à Montréal et a obtenu son diplôme d'études collégiales (DEC) en 1975. En 1978, l'Université d'Ottawa lui a décerné un baccalauréat en sciences sociales avec concentration en sciences politiques (B.Sc.Soc.) avec la mention cum laude. Il a reçu une licence en droit (LL.L.) de la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa avec la même mention en 1979.

Richard Wagner a été admis au Barreau du Québec en 1980 et a exercé la profession d'avocat jusqu'à sa nomination à la Cour supérieure du Québec le 24 septembre 2004. Avocat associé au cabinet Lavery, de Billy (anciennement Lavery, O'Brien et Lavery, Johnston, Clark, Carrière, Mason et Associés) de 1980 à 2004, il a exercé principalement en responsabilité professionnelle des avocats, comptables, architectes et ingénieurs et en litige commercial notamment en matière de droit immobilier, de recours pour abus et de recours collectifs. Il a plaidé devant tous les tribunaux judiciaires et quasi judiciaires du Québec, ainsi que devant la Cour fédérale et la Cour suprême du Canada.

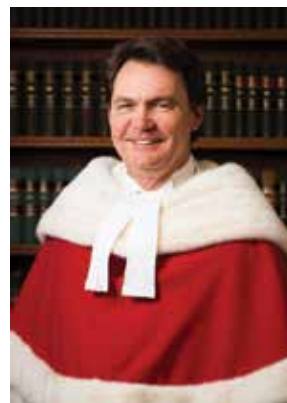
Membre de l'Association du Barreau canadien de 1980 jusqu'à sa nomination comme juge en 2004, il a siégé au conseil de la division Québec et présidé notamment la Section Droit de la construction. Il a également présidé le comité de liaison du Barreau de Montréal avec la Cour supérieure. Il a siégé à plusieurs comités du Barreau de Montréal et du Barreau du Québec, a été élu conseiller du Barreau de Montréal en 1998 et a présidé le comité ad hoc du Barreau de Montréal sur les bibliothèques de droit au Québec. Il a été membre fondateur du Collège canadien des avocats en droit de la construction (CCCL) en 1998. En 1989-1990 et en 2001, il a enseigné les techniques de plaidoirie à l'École du Barreau du Québec. Il a été élu premier conseiller du Barreau de Montréal pour l'année 2000-2001 avant d'assumer les fonctions de bâtonnier élu du Barreau de Montréal pour l'année 2001-2002. À cette époque, il a en outre présidé le Comité des requêtes du Barreau du Québec et siégé au

Conseil général, au Comité administratif et au Comité des finances du Barreau du Québec. En 2003 il a enseigné la procédure civile, sous le régime à la fois de l'ancien et du nouveau Code de procédure civile, à l'École du Barreau du Québec.

En juin 2005, il a reçu le Mérite du Barreau du Québec pour souligner sa contribution à la profession d'avocat et notamment pour la création du Centre d'accès à l'information juridique (CAIJ) qui assure depuis 2002 l'accès à l'information juridique aux membres de la profession partout au Québec. Il a été membre du conseil du CAIJ en qualité d'administrateur et de vice-président jusqu'à sa nomination à la Cour supérieure du Québec.

Le 24 septembre 2004, Richard Wagner a été nommé juge à la Cour supérieure du Québec pour le district de Montréal, où il a siégé à la Chambre civile, à la Chambre commerciale et à la Chambre criminelle. Il a accédé à la Cour d'appel du Québec le 3 février 2011.

Comme juge à la Cour supérieure du Québec, il a participé à plusieurs des comités de la cour, dont celui sur la pratique judiciaire qui assure notamment la formation des juges nouvellement nommés. En 2006, il est devenu membre du conseil d'administration de la Conférence des juges des cours supérieures du Québec, dont il est devenu président en 2009. Il a été membre du Comité d'examen de la conduite de la magistrature et du Comité sur la rémunération de l'Association canadienne des juges des cours supérieures, dont il est devenu membre du conseil en 2011. Il a été nommé juge à la Cour suprême du Canada le 5 octobre 2012.



L'honorable Richard Wagner  
Photo : Andrew Balfour

# L'honorable Clément Gascon

Source : Cour suprême du Canada

**L**e juge Clément Gascon est né à Montréal, Québec en 1960. Il est le fils du Dr Bernard Gascon et de Denyse Clément. Il a étudié au Collège Jean-de-Brébeuf (D.E.C. 1978) et à l'Université McGill (B.C.L. 1981/Upper Second Class Honours et University Scholar). Il est marié depuis 1983 à l'honorable Marie Michelle Lavigne, juge à la Cour du Québec, chambre civile. Ils ont trois enfants.

Admis au Barreau du Québec en 1982, il a travaillé pendant 21 ans comme avocat et associé au sein du cabinet Heenan Blaikie à Montréal, principalement dans les domaines du litige civil et commercial et du droit du travail. Il a siégé au Comité exécutif national et au Comité de gestion national du cabinet de 1994 à 2002. Il était l'associé responsable du secteur du contentieux de 1994 à 1999.

Au cours de sa carrière d'avocat, il a enseigné en droit des affaires, en droit du travail et en droit de la construction au Département des sciences comptables de l'UQAM, à la Faculté de droit de l'Université McGill et au Barreau du Québec. Il est aussi coauteur de plusieurs ouvrages, publications ou articles sur le contrat individuel de travail, notamment en matière de cessation d'emploi, de clauses restrictives, de devoir de loyauté et de concurrence déloyale.

Nommé juge à la Cour supérieure du Québec le 10 octobre 2002, il y a entre autres siégé régulièrement au sein de la chambre commerciale. Il a agi comme juge coordonnateur responsable de cette chambre de 2008 à 2011. Cette chambre entend toutes les affaires touchant les matières commerciales, dont les restructurations selon la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies (LACC), les procédures en vertu de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité (LFI) et les conflits entre actionnaires.



L'honorable Clément Gascon  
Photo : Andrew Balfour

De 2007 à 2010, il fut également le représentant de la Cour supérieure au sein du comité de l'ABC, division Québec, sur les recours collectifs. Il a rempli le même rôle sur le groupe de travail formé pour étudier les U.S.-Canada Cross-Border Class Action Protocols.

De 2007 à 2012, il a coprésidé le Séminaire annuel de l'Institut canadien d'administration de la justice portant sur la rédaction des jugements, auquel il participe toujours comme conférencier. Il agit également comme conférencier au Séminaire des juges fédéraux nouvellement nommés. Il a fréquemment donné des conférences de formation aux juges sur les matières commerciales, les recours collectifs et la rédaction judiciaire.

Il a été nommé à la Cour d'appel du Québec le 5 avril 2012. Il a accédé à la Cour suprême du Canada le 9 juin 2014.

# Congrès 2017 — Tenir la route!

Du jeudi 28 septembre au dimanche 1<sup>er</sup> octobre 2017

Chers congressistes,

En tant que coprésidents du comité organisateur du congrès de l'Association des avocats et avocates de province, c'est avec beaucoup d'enthousiasme que nous vous invitons à vous inscrire et à participer à toutes et chacune des activités proposées. Nous vous recevons à l'Hôtel Le Montagnais, à Saguenay, du 28 septembre au 1 octobre 2017 dans la majestueuse région du Saguenay-Lac-St-Jean, sous le thème TENIR LA ROUTE.

Ce thème nous inspire beaucoup d'idées que nous avons concrétisées dans le cadre d'un programme diversifié aux accents de notre région. Que ce soit, à l'accès à la justice, à la distance physique, à la route informatique et de l'information constante, à la confiance du public, à la place de l'avocate et de l'avocat dans le marché, à l'orientation des différentes associations et à leur mission, leadership et vision, et/ou simplement à la persévérance de pratiquer le droit à notre époque en région.

De plus, en vertu du mandat qui lui a été confié lors de l'AGA de septembre 2016, le conseil d'administration de l'AAP a entrepris les démarches visant à la constitution d'une nouvelle entité regroupant tous les avocats du Québec et ayant pour but la défense de leurs intérêts socio-économiques. Ne manquez surtout pas la plénière du vendredi midi sur l'avenir de l'AAP et de cette nouvelle entité. Il est de notre devoir à chacun d'exprimer notre voix pour façonner l'avenir de l'AAP et de cette nouvelle entité et tenir la route ensemble!

Ce congrès est un rendez-vous annuel à ne pas manquer, tant pour ses formations de marque que pour l'opportunité d'échanger avec des consœurs et des confrères pratiquant



Me Nadine Daoud et Me Miville Tremblay, coprésidents du Congrès 2017

le droit autrement en région. De plus, nous vous avons concocté des soirées originales à notre image.

Cette année, l'Association des avocats et avocates de province a choisi de faire des activités de levée de fonds pendant son congrès annuel au profit du Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (PAMBA). Ce programme est un service d'aide et de consultation offert à tous les membres du Barreau du Québec souffrant d'alcoolisme, de toxicomanie, du syndrome d'épuisement professionnel (burnout), de stress et d'autres problèmes de santé mentale. Il est primordial de maintenir ce service pour la santé psychologique des avocats. Tenir la route c'est aussi prendre soin de nous! Donnez généreusement.



L'ex-juge en chef Elizabeth Corte de la Cour du Québec sera honorée lors du Congrès 2017.

## Nos partenaires



**Volume 23, numéro 9**

**LE MONDE JURIDIQUE**

642, rue Pierre-Tétrault  
Montréal, (Québec)  
H1L 4Y5  
(514) 353-3549

Courriel : [agmonde@videotron.ca](mailto:agmonde@videotron.ca)  
Internet : [www.lemondejuridique.com](http://www.lemondejuridique.com)  
Facebook : Magazine Le Monde Juridique

**Rédacteur en chef**

André Gagnon, B. A., LL. L.

**Adjointe à la rédaction**

Jeanne d'Arc Tissot

**Saisie de textes**

Louis-Benjamin Gagnon

**Publicité**

642, rue Pierre-Tétrault  
Montréal, (Québec) H1L 4Y5  
Tél.: (514) 353-3549

**Tirage et distribution**

Zacharie Gagnon

**Abonnement:**

Mme Jeanne D'Arc Tissot  
Téléphone: (514) 353-3549

**Infographie**

Image-innée

**Photographie**

Paul Ducharme, Photographe

Le Monde Juridique est publié par  
Le Monde Juridique Inc.

**Président et Éditeur: André Gagnon**

La revue Le Monde Juridique paraît dix fois l'an.  
L'abonnement est de 40 \$ par année.

(On peut aussi se la procurer à la librairie  
Wilson et Lafleur).

Le magazine Le Monde Juridique est indexé dans  
Canadian Advertising Rates and Data (Card).

COPYRIGHT 2017 - LE MONDE JURIDIQUE.

La reproduction totale ou partielle des articles est  
formellement interdite sous peine de poursuite.

**La nomination du prochain juge en chef de la Cour suprême du Canada doit respecter la tradition**

Par André Gagnon ..... 3

L'honorable Suzanne Côté ..... 4

L'honorable Richard Wagner ..... 5

L'honorable Clément Gascon ..... 6

Association des avocats et avocates de province  
Congrès 2017 — Tenir la route! ..... 7

Rentrée judiciaire : grands enjeux à l'ordre du jour ..... 9

Décès de l'ex-ministre Choquette ..... 11

Me Vincent Chiara, président du Groupe Immobilier Mach, obtient  
gain de cause dans sa requête de diffamation contre Richard Le Hir  
Par André Gagnon ..... 12

L'ancien ministre Richard Le Hir condamné à verser 30 000\$ ..... 15

Me Raymond Bachand nommé négociateur en chef du  
gouvernement du Québec ..... 16

Le droit mène à tout!  
Par Me Jean Hétu, Ad. E. .... 18

Une première Juge Abénakise ..... 21

Me Pierre Fournier reçoit le Mérite du Barreau de Montréal ..... 22

André Dufour nommé associé directeur  
régional au bureau de Montréal de BLG ..... 24

Le gouverneur général du Canada David Johnston honoré  
Par André Gagnon ..... 25

Me Richard Laramée se joint au cabinet DS Avocats Canada en  
qualité d'associé et président du conseil ..... 26

Advocatus Emeritus 2017 ..... 27

Chronique automobile  
Par Michel Crépault ..... 28

*SténoFac Inc.*

*Tous les services aux portes du palais...*

**Une équipe bilingue de 17 sténographes  
à la fine pointe de la technologie  
à l'ère du numérique**

*Notre équipe bilingue de sténographes expérimentées vous offre la possibilité d'obtenir vos transcriptions  
au jour le jour, via Internet, en format condensé avec index de recherche ou en tout autre format que vous souhaitez.*

- Transcription à partir de CD, vidéo, répondeur
- Prise de vidéo
- Déposition par téléphone
- Vidéo conférences
- Salle d'interrogatoire

**TOUS LES SERVICES AUX PORTES DU PALAIS.....**

**UN SEUL NUMÉRO (514) 288-1888**

**50 De Brésolles, Montréal (Québec) H2Y 1V5**

**Télécopieur : (514) 288-4888 • Courriel : [stenofac@stenographe.com](mailto:stenofac@stenographe.com) • Internet : [www.stenographe.com](http://www.stenographe.com)**

# Rentrée judiciaire : grands enjeux à l'ordre du jour

Source : infodimanche.com

C'est ce jeudi 31 août qu'a été organisée la cérémonie de la rentrée judiciaire pour le Bas-St-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, au palais de justice de Rivière-du-Loup. Les avocats des districts y ont été entretenus sur le futur de la profession, mais aussi sur les grands enjeux auxquels elle fait face aujourd'hui.

Intitulée «Et les avocats dans tout ça?», la cérémonie a rassemblé près de 40 avocats et une vingtaine de juges dans la même salle de cour. C'était une occasion privilégiée pour tous d'échanger sur des problèmes communs en regard du système judiciaire. Un moment de réflexion également sur le travail difficile, mais important, des avocates et avocats.

## DÉLAIS ET ACCESSIBILITÉ

Les délais et l'accessibilité à la justice, deux sujets qui ont fait l'actualité dernièrement, faisaient évidemment partie des discussions. Présent, le juge en chef de la Cour supérieure du Québec, Jacques R. Fournier, n'a d'ailleurs pas mâché ses mots à ce propos, rappelant que la dernière année a été marquée au fer par l'arrêt Jordan.

«C'est une crise extrêmement sérieuse», dit-il. «Les retards accumulés ont fait en sorte que la Cour suprême a dû dicter des délais au cours desquels doivent être traités les dossiers. Il faut que le système réagisse.»

Problème peut-être plus urbain que rural, selon lui, celui des délais au criminel est néanmoins ressenti en région. Si le juge coordonnateur de l'Est du Québec, Richard Côté, estime que les délais sont raisonnables, certains palais de justice, comme celui de Rivière-du-Loup, manquent de ressources judiciaires et ils en souffrent. On demande plus d'efficacité, mais les moyens ne suivent pas.

«La situation n'est pas unique à notre région, mais elle est connue. Au niveau régional, il y a un processus d'embauche qui est actuellement en cours pour un nouveau poste à



De gauche à droite sur la photo, la nouvelle juge en chef de la Cour du Québec, Lucie Rondeau, l'honorable juge en chef de la Cour supérieure du Québec, Jacques R. Fournier et l'honorable Suzanne Côté, juge à la Cour suprême du Canada. Elle rendait hommage à son barreau d'origine en participant à cette journée de formation professionnelle à Rivière-du-Loup. Photo: Marc-Antoine Paquin

Rivière-du-Loup», a-t-il confirmé. «On verra si ce sera assez.»

## INITIATIVE SALUÉE

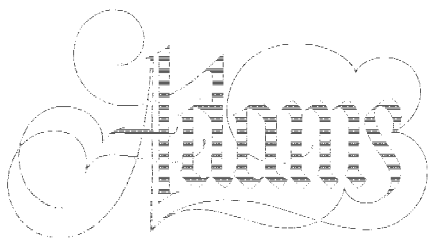
À cela s'ajoute, depuis le 1er septembre, une nouvelle procédure. Certaines enquêtes préliminaires peuvent maintenant se faire sans juge au palais de justice de Rivière-du-Loup afin de réduire davantage les délais judiciaires. Une initiative du juge Côté qui a été saluée par la juge en chef à la Cour du Québec, Lucie Rondeau.

«C'est une formule qui a connu du succès ailleurs en province. Cependant, il faut comprendre que c'est offert seulement de façon volontaire. La loi ne nous autorise pas à l'imposer, même dans les cas où on croit que ce serait plus approprié», précise-t-elle.

C'est un pas dans la bonne direction, mais cela ne règle pas tout. En fin de séance, le bâtonnier du Bas-St-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Me Clément Massé, a fait un cri du cœur. Il souhaite davantage d'efforts de l'État, et il demande l'organisation des «états généraux de la justice».

## SUZANNE CÔTÉ

Notons également que la journée de jeudi a permis aux avocats locaux de côtoyer une juge de la Cour suprême, le



DEPUIS 1850

## GRAVURES ADAMS INTERNATIONAL LTÉE

### POUR TOUS VOS BESOINS EN IMPRIMERIE

IMPRIMER, GRAVER, ESTAMPAGE À CHAUD, GAUFRE

EN-TÊTES DE LETTRES  
ENVELOPPES  
CARTES D'AFFAIRES

INVITATIONS  
ANNONCES  
COUVERTURES, ETC.

### SYSTÈME DE GESTION DE COMMANDES EN LIGNE

**S.V.P. COMMUNIQUER AVEC NOUS  
POUR RECEVOIR DES ÉCHANTILLONS  
GRATUITS OU UNE SOUMISSION**

5690, BOUL. THIMENS  
ST-LAURENT, QUÉ. H4R 2K9  
FAX (514) 937-9316  
TÉL. (514) 937-7744  
adamsoe@adamsengraving.com

**MONTREAL & TORONTO**  
1-888-232-6729

plus haut tribunal au pays. L'honorable Suzanne Côté a offert une formation et elle s'est dite très heureuse d'avoir l'opportunité de revenir dans le district où elle a entamé sa carrière en droit.

### COUR D'APPEL

Par ailleurs, la rentrée judiciaire a permis d'apprendre que la Cour d'appel du Québec siègera une journée au palais de justice de Rivière-du-Loup, en 2018. Ce projet s'inscrit dans une tournée à travers le Québec. Il vise à faire connaître davantage son travail et ses façons de faire.

### Le bâtonnier Clément Massé du barreau du Saint-Laurent honoré de recevoir l'honorable Suzanne Côté de la Cour suprême à Rivière-du-Loup

Par André Gagnon



L'honorable Suzanne Côté



Le bâtonnier Me Clément Massé  
du barreau du Saint-Laurent.

Le bâtonnier du Barreau du Saint-Laurent, Me Clément Massé de Cain Lamarre, à Rivière-du-Loup, était très honoré de recevoir l'honorable Suzanne Côté de la Cour suprême du Canada lors de la rentrée judiciaire le 31<sup>er</sup> août.

Elle a participé activement à la séance de formation professionnelle de ses anciens collègues car elle a été membre de ce barreau de section au début de sa pratique à Gaspé (Gaspésie) section qui fait partie du barreau de Saint-Laurent.

Qui plus est, si le nouveau Bâtonnier du Québec n'était pas présent, comme l'a indiqué au Monde Juridique Me Clément Massé, le conjoint de la juge Côté, Me Gerald R Tremblay qui l'accompagnait, a été Bâtonnier du Québec, ce qui fut une certaine consolation.

Me Clément Massé a fait savoir que le nombre d'inscriptions a atteint 55 personnes, un record pour une formation à Rivière-du-Loup.

Me Massé était en 1986, le président de l'Association des avocats de Province (AAP) où Le Monde Juridique a fait sa connaissance. A l'époque, les avocats devaient faire face aux nouvelles règles 15 et 18 du CPC. Le juge en chef de la Cour supérieure à l'époque, Alan B. Gold, qui avait fait adopter ces règles par le législateur était persona non grata et sa présence à Rivière-du-Loup où avait lieu le Congrès annuel de l'AAP était peu prisée. Aujourd'hui ces règles font partie de l'histoire du droit.

# Décès de l'ex-ministre Choquette

Connu pour son rôle lors de la crise de 1970,  
l'ancien ministre libéral a aussi réformé la justice québécoise

Source : Journal de Montréal

**L'**ancien ministre de la Justice et maire d'Outremont, Jérôme Choquette, est décédé vendredi matin des suites d'une pneumonie à l'âge de 89 ans.

L'homme politique et avocat restera notamment ancré dans la mémoire collective québécoise comme l'un des acteurs importants de la crise d'Octobre, en 1970.

Ministre de la Justice à l'époque, Jérôme Choquette faisait partie du gouvernement de Robert Bourassa, qui a approuvé le recours à la Loi sur les mesures de guerre et fait arrêter 300 personnes. Cette mesure se voulait une réponse, disproportionnée selon certains, aux attentats et enlèvements du Front de libération du Québec (FLQ).

## Malentendu

« L'histoire politique de mon père est un malentendu, affirme Frédéric Choquette, l'un des quatre enfants de l'ancien ministre. La crise de 1970 lui a collé l'étiquette d'un homme dur, voire même d'extrême droite, alors qu'il était quelqu'un de sensible qui a toujours cherché à défendre les petites gens. »

En tant que ministre, Jérôme Choquette fut à l'origine de nombreuses réformes progressistes telles que l'adoption de la Charte des droits et libertés de la personne, la mise en place de l'aide juridique et la création de la Cour des petites créances.

Réputé pour son intransigeance et sa rigueur, le brillant juriste finira par quitter le gouvernement et le Parti libéral pour siéger en tant que député indépendant en septembre 1975. Il justifiera ce départ soudain par le désaccord l'opposant à Robert Bourassa concernant la Loi sur la langue officielle. Jérôme Choquette souhaitait la modification de celle-ci pour que l'école française devienne la règle pour tous, à l'exception des enfants de langue maternelle anglaise.

## Principes

Par la suite, Jérôme Choquette fondera sans grand succès une formation politique de centre droit, le Parti national populaire. Après un maigre score de 1 % à l'élection générale de 1976, il rejoindra les rangs du Parti libéral en 1978.



Le ministre de la Justice du Québec, Jérôme Choquette, en conférence de presse à la Maison Montmorency durant la Crise d'Octobre de 1970. Parmi les journalistes réunis, on reconnaît à l'extrême gauche sur la photo, André Gagnon, maintenant éditeur du magazine *Le Monde Juridique*, Jacques Guay, alors correspondant du *Journal de Montréal* à l'Assemblée Nationale du Québec, debout, Michel Saint-Louis alors de CKAC et plusieurs autres correspondants. Photo d'archive *Le Journal de Montréal*

« C'était plus un homme de principes et d'idées qu'un organisateur, c'est sans doute pour cela que son parti n'a pas fonctionné », avance sa cousine Renée Lescop, qui se souvient d'un personnage érudit et impressionnant, mais aussi très émotif.

Jérôme Choquette sera aussi le maire de la ville d'Outremont de 1983 à 1991. Sa candidature au poste de maire de Montréal et sa défaite à l'élection municipale de 1994 contre Pierre Bourque ont marqué la fin de sa carrière politique.

« Dans les dernières années, il s'était complètement déconnecté de la vie politique, indique Frédéric Choquette. Il déploierait le spectacle que c'était devenu et trouvait que les dirigeants actuels ne s'intéressaient pas assez au bien public. »



# Me Vincent Chiara, président du Groupe Immobilier Mach, obtient gain de cause dans sa requête de diffamation contre Richard Le Hir

Malgré que le jugement soit exécutoire, Richard Le Hir n'a pas encore satisfait  
aux exigences du jugement de la Cour supérieure

Par André Gagnon

**E**ssentiellement, Me Chiara se plaint que trois articles, dont l'un rédigé par le défendeur Richard Le Hir et les deux autres par le défendeur Bernard Frappier, diffusés sur le site Web de la défenderesse Vigile Québec, laissent entendre qu'il serait associé à la mafia ainsi qu'à des personnes compromises dans des affaires de corruption et qu'il a été impliqué ou associé à des scandales de même qu'à des activités illégales.

Un avocat d'affaires réputé du Québec, Me Vincent Chiara, président du plus important groupe immobilier privé, le Groupe Mach, a intenté une action en diffamation aux fins d'obtenir réparation et surtout le rétablissement de sa réputation à l'encontre de faussetés répandues sur son compte dans les médias sociaux par un ancien ministre péquiste, Richard Le Hir, autrefois membre du Barreau du Québec.

Au fil des ans, Mach multiplie les acquisitions et ajoute à son portefeuille immobilier de nombreux immeubles en plus d'acquérir d'importants intérêts dans des immeubles prestigieux à Montréal, tels l'immeuble de la Tour de la Bourse, la Tour CIBC, l'immeuble Imperial Tobacco et l'Édifice Sun Life pour n'en nommer que quelques-uns mentionne le



Me Vincent Chiara



Richard Le Hir

jugement rédigé par un juge de Québec, l'honorable Marc Paradis, dépêché dans le district judiciaire de Montréal pour entendre cette cause.

En 2013, Mach acquiert pour la somme de 100 millions de dollars \$ le portefeuille immobilier du Fonds de Solidarité FTQ. En 2015, elle acquiert le portefeuille immobilier du Fonds public ontarien Dream Office REIT constitué d'immeubles à bureaux regroupant une superficie totale de quelques 700 000 pi<sup>2</sup> mote le juge Paradis.

Aujourd'hui, Mach gère 18 millions de pi<sup>2</sup> d'immeubles commerciaux et à bureaux. Elle emploie 75 personnes dans ses bureaux de Montréal, Laval et Québec

Dans la grande région de Montréal, Mach et ses sociétés affiliées se situent au quatrième rang des proprié-

taires d'immeubles commerciaux en termes de superficie exploitée et au premier rang à titre de propriétaire privé d'immeubles commerciaux, ajoute le jugement Dans la Ville de Québec, Mach et ses sociétés affiliées constituent le troisième plus grand propriétaire immobilier immédiatement après la Caisse de dépôt et placement du Québec et le Fonds de placement immobilier COMINAR, cite le jugement.

Richard Le Hir est détenteur d'une licence en droit de l'Université de Montréal obtenue en 1972. Il a été membre du Barreau du Québec de 1984 à 1994, puis de 1999 à 2008.

En 1994, il est élu député du Parti Québécois pour le comté d'Iberville. Il est nommé Ministre délégué à la restructuration, en charge des études référendaires.

#### **Le tribunal ne partage pas la position des défenseurs.**

Toute la facture de l'article de Richard Le Hir est de nature à porter atteinte à la réputation de Me Chiara.

Le tribunal est d'avis que, de toute évidence, un citoyen ordinaire estimerait que les propos de Richard Le Hir, pris dans leur ensemble, déconsidèrent la réputation de Me Chiara.

Richard Le Hir a commis une faute dans la rédaction de l'article du 17 novembre 2010 engendrant ainsi sa responsabilité à l'égard de Me Chiara.

D'une part monsieur Le Hir n'effectue aucune démarche ni vérification pour s'assurer de la véracité des sources sur lesquelles il se fonde et qui se retrouvent accessibles par voie d'hyperliens dans l'article, note le jugement.

#### **Absence totale de preuve**

Ceci dit, il y a une absence totale de preuve tant de la part de Richard Le Hir que des autres défenseurs quant à la véracité des propos de monsieur Le Hir relatifs à une quelconque association ou à un quelconque lien entre Me Chiara, la mafia, ou le crime organisé, pas plus qu'il n'y a de preuve en ce qui concerne des affaires de corruption, des activités illégales de financement ou autre, ou d'implication de Me Chiara dans quelque scandale que ce soit.

#### **Richard Le Hir négligent**

Le tribunal conclut que Richard Le Hir a été négligent dans la rédaction de l'article du 17 novembre 2010 et qu'il a commis une faute génératrice de responsabilité à l'égard

445, rue Saint-Vincent  
Montréal (Québec)  
H2Y 3A6  
Tél. 514.842.3901  
1.800.831.3901  
Télec. 514.842.7148  
www.delavoy.ca

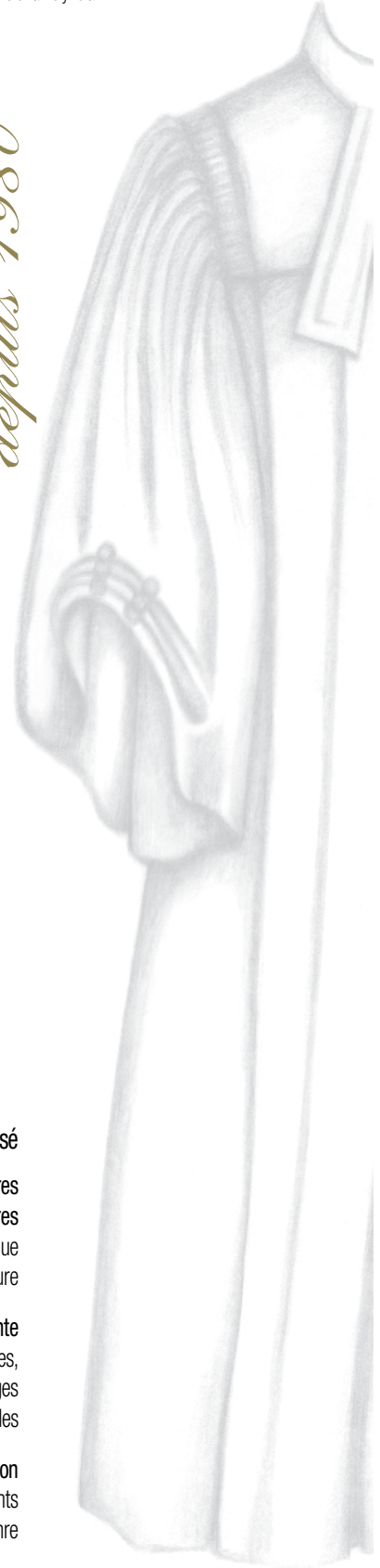
*Confection*  
**DE LAVOY**  
*depuis 1980*

#### **Service personnalisé**

Toges et accessoires  
vestimentaires  
pour profession juridique  
et magistrature

Location et vente  
tuxedos et accessoires,  
toges, mortiers et épitoges  
pour collation des grades

Nettoyage et réparation  
de vêtements  
de tout genre



de Me Chiara. Pour les mêmes motifs que ceux exprimés en regard de monsieur Le Hir, le tribunal retient que Bernard Frappier a commis une faute dans la rédaction et la publication de ces articles.

Tout comme Richard Le Hir, Bernard Frappier ne fait aucune vérification personnelle avant d'écrire ces deux articles.

En conclusion, le tribunal est d'avis que Bernard Frappier(codéfendeur de Richard Le Hir) a, lui aussi, été négligent dans la rédaction des articles des 10 avril et 31 juillet 2011, dans leur diffusion ainsi que dans la décision d'autoriser la diffusion des commentaires des lecteurs.

En d'autres termes, comme l'ont confirmé tous les témoins entendus par la demande, bien que l'article de Richard Le Hir ait pu soulever des doutes dans leur esprit, Me Chiara a néanmoins conservé l'estime et l'amitié de ses proches, amis, collaborateurs, associés, partenaires financiers et partenaires d'affaires.

#### Motivation de Chiara

Néanmoins, la preuve révèle que Me Chiara s'est senti bouleversé, blessé et peiné par l'article de Richard Le Hir. Il a senti l'obligation et la ressent toujours, dit-il, de s'expliquer et de se justifier devant ses collaborateurs, associés, certains partenaires d'affaires ou partenaires financiers.

Il s'est inquiété des répercussions que ces propos pouvaient avoir sur eux. Il s'est aussi et surtout occupé de l'impact de tels propos sur sa famille, principalement sur ses deux enfants, Maria et Angelo, maintenant âgés de 14 et 15 ans.

À cet égard, sa démarche judiciaire s'inscrit dans un seul objectif précis et clairement affirmé par Me Chiara, soit de rétablir sa réputation pour ses enfants, confirme le juge Paradis.

Deux fois plutôt qu'une, il répète au tribunal que sa démarche judiciaire à l'encontre des défendeurs n'a pas pour objectif de toucher personnellement une compensation financière.

L'avocat et l'homme d'affaires qu'il est, a déjà, à l'âge de 55 ans, amassé une fortune colossale, sans commune mesure avec le peu de ressources financières des défendeurs.

Richard Le Hir traîne depuis plusieurs années un bilan démontrant un lourd passif. Les héritiers de Bernard Frappier ont renoncé à sa succession, tandis que Vigile Québec n'a

survécu et que la Société des Amis de Vigile.net ne survit qu'à l'aide de dons de leurs lecteurs.

Me Chiara a d'ailleurs informé le tribunal qu'il entend remettre toute compensation qui pourrait lui être accordée à un organisme de charité, mentionne la Cour.

Ses deux enfants sont la motivation déterminante pour laquelle il a institué les procédures à l'origine du présent dossier. Il enseigne à ses enfants les valeurs d'intégrité, d'honnêteté, de fidélité. Il ne veut pas que ceux-ci puissent avoir le moindre doute sur ses valeurs à lui, un homme d'affaires important et respecté. Il a institué les présentes procédures pour défendre son honneur et son intégrité pour eux.

Richard Le Hir, Bernard Frappier et Vigile Québec ont été condamnés à payer 30,000 \$ à Me Chiara et à faire publier à ses frais ledit jugement de l'honorable juge Marc Paradis de la Cour supérieure de Québec.

Me Chiara aura atteint son objectif par l'obtention du présent jugement.

JUGEMENT DU 27 OCTOBRE 2016 - 500-17-063802-113

#### Pierre Trudel

Professeur à la Faculté de droit



**C**hercheur au Centre de recherche en droit public, Pierre Trudel poursuit des travaux sur les droits fondamentaux de l'information, la protection de la vie privée dans les réseaux, l'administration publique électronique, le droit de l'audiovisuel, le commerce électronique et les méthodologies d'élaboration des règles de conduite dans les environnements d'Internet.

Le professeur Trudel a été responsable de la formation au sein du projet de coopération Médias et démocratie mené au Bénin, en Guinée et au Mali dans le cadre des activités de l'Agence canadienne de développement international. Il est l'auteur de plusieurs livres et articles en droit des médias et en droit des technologies de l'information.

# L'ancien ministre Richard Le Hir condamné à verser 30 000\$

Source : LOUIS-SAMUEL PERRON, La Presse

**L'**ex-ministre péquiste Richard Le Hir et le site web Vigile Québec ont été condamnés jeudi par la Cour supérieure à verser 30 000 \$ en dommages moraux au promoteur immobilier Vincent Chiara pour l'avoir diffamé en novembre 2010 en l'associant faussement « à la mafia et au crime organisé ».

L'article « Les tentacules de la Mafia » de Richard Le Hir, publié sur le site web nationaliste Vigile.net, évoquait à plusieurs reprises les prétendus liens de l'homme d'affaires et avocat Vincent Chiara avec des proches de la famille mafieuse Rizzuto. L'ancien ministre délégué à la Restructuration dans le cabinet Parizeau en 1995 associait également Vincent Chiara à des « activités illégales » de financement municipal et à des « affaires de corruption ».

Les propos de Richard Le Hir liant Vincent Chiara à des « activités illégales de financement » ainsi qu'à la « mafia et au crime organisé sont diffamatoires », a tranché le juge Marc Paradis dans son jugement rendu jeudi. Selon le juge, « il y a une absence totale de preuve » permettant d'associer l'homme d'affaires au crime organisé ou à des affaires de corruption.

« Tous ces propos mettent en doute de façon importante l'intégrité et la probité de Me Chiara et sont de nature à déconsidérer sa réputation », a affirmé le juge Marc Paradis.

« Bouleversé » par l'article, Vincent Chiara réclamait 500 000 \$ à Richard Le Hir, Bernard Frappier, Vigile Québec et La Société des amis de Vigile.net pour avoir nui à sa réputation dans trois articles publiés sur Vigile.net en 2010 et 2011. Les deux autres articles ont toutefois été écrits par Bernard Frappier, mort en 2012. Le liquidateur de la succession de ce dernier a été condamné solidairement.



*Richard Le Hir était ministre délégué à la Restructuration dans le cabinet de Jacques Parizeau, en 1995.  
PHOTO : WIKIMEDIA COMMONS*

## UN ARTICLE « D'INTÉRÊT PUBLIC », A DIT LE HIR

Richard Le Hir a soutenu devant la cour que l'article était « d'intérêt public » et visait à « servir une cause juste et raisonnablement soutenable ». Il a aussi affirmé s'être basé sur des sources de différents médias, dont un article du journal Le Soleil de 2008 évoquant que Vincent Chiara avait été « quelques fois lié à la mafia ». Cette défense n'a pas convaincu le juge Paradis, qui reproche à M. Le Hir de n'avoir effectué « aucune démarche ni vérification pour s'assurer de la véracité des sources sur lesquelles il se fonde ».

« Vigile ne fera aucun commentaire avant d'avoir analysé le jugement et réuni son conseil d'administration vendredi prochain pour déterminer une ligne d'action », a réagi par courriel Richard Le Hir.

L'homme d'affaires Vincent Chiara détient des intérêts importants dans des immeubles prestigieux du centre-ville de Montréal et de Québec par l'entremise de son entreprise de développement et de gestion immobilière Groupe Mach. Il a « amassé une fortune colossale » au cours de sa carrière, lit-on dans le jugement.

« Notre client est très satisfait du jugement. Ça démontre qu'il n'a absolument aucun lien avec le crime organisé. Le juge a blanchi sa réputation sur toute la ligne », a commenté l'avocat de M. Chiara, Me Richard Vachon, associé au cabinet Woods.

# Me Raymond Bachand nommé négociateur en chef du gouvernement du Québec

**M**e Raymond Bachand a été nommé négociateur en chef du Québec dans le cadre des négociations visant à moderniser l'ALENA. À ce titre, il agira comme mandataire du gouvernement du Québec afin de défendre et de promouvoir les intérêts québécois lors de ces négociations, dans lesquelles le gouvernement du Québec entend jouer un rôle actif. La ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation et ministre responsable de la Stratégie numérique, Mme Dominique Anglade, en a fait l'annonce aujourd'hui.

Rappelons qu'en février dernier, Me Bachand, ancien ministre des Finances et du Développement économique, avait été nommé conseiller spécial pour le gouvernement du Québec dans le dossier de l'ALENA. À ce titre, il a consulté, au cours des derniers mois, plusieurs intervenants québécois, issus notamment du milieu des affaires et du monde syndical, pour recueillir leurs préoccupations et définir les intérêts du Québec en vue d'une renégociation de l'Accord.

Par ailleurs, l'ancien premier ministre Pierre Marc Johnson, en plus de poursuivre son travail relativement à la mise en œuvre et à la promotion de l'Accord économique et commercial global (AECG) entre le Canada et l'Union européenne, appuiera Me Bachand dans les négociations de l'ALENA à titre de conseiller spécial du gouvernement pour les accords de commerce. L'expertise et l'expérience qu'il a acquises lors d'autres négociations commerciales d'envergure, notamment celle du bois d'œuvre aux États-Unis, seront utiles au gouvernement du Québec.



*Me Raymond Bachand de Norton Rose Fulbright*

## Citations :

« La zone ALENA constitue de loin le principal marché d'exportation du Québec, et nous nous préparons avec beaucoup de sérieux à la négociation qui s'annonce. Grâce à l'apport et à l'expérience de Me Bachand et de Me Johnson, il ne fait aucun doute que les intérêts du Québec sont entre bonnes mains et que les positions québécoises seront efficacement relayées auprès du gouvernement fédéral canadien, des États-Unis et du Mexique. La nomination de Me Bachand à titre de né-

gociateur en chef s'ajoute aux interventions que notre gouvernement a faites au cours de la dernière année pour maintenir nos excellentes relations économiques avec le reste de l'Amérique du Nord. Nous entendons poursuivre nos efforts avec la même vigueur lors des prochains mois. »

— *Dominique Anglade, ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation et ministre responsable de la Stratégie numérique*

« La nomination de Me Bachand en tant que négociateur en chef vient appuyer le plan d'action du gouvernement du Québec aux États-Unis ainsi que les efforts déployés dans nos relations avec le Mexique. Nos chefs de poste continuent d'être très actifs auprès des interlocuteurs québécois sur ces territoires et travailleront de concert avec le négociateur en chef pour la défense des intérêts du Québec dans la modernisation de l'ALENA. Je prendrai d'ailleurs part à la conférence de la National Governors Association, au Rhode Island, demain et vendredi afin de renforcer nos messages auprès des dirigeants américains et mexicains qui seront présents. »

— *Christine St-Pierre, ministre des Relations internationales et de la Francophonie*

« Je suis très heureux de poursuivre le travail entamé depuis quelques mois pour la modernisation de l'ALENA, travail qui sera assurément passionnant. Depuis plusieurs mois déjà, nous sommes très actifs sur le marché américain afin d'échanger et de faire valoir à quel point nos marchés sont interreliés. Depuis son entrée en vigueur, l'ALENA a permis au Québec de doubler ses échanges commerciaux avec les États-Unis, et ses échanges avec le Mexique sont six fois plus élevés. Cet accord comporte des enjeux spécifiques pour le Québec, et je compte les défendre avec vigueur. »

— *Me Raymond Bachand, négociateur en chef du Québec pour l'ALENA*

#### Faits saillants des interventions du gouvernement du Québec :

- 18 octobre 2016 : Nomination de M. Raymond Chrétien à titre de négociateur du Québec dans le dossier du bois d'œuvre.
- 24 octobre 2016 : Dévoilement de la Stratégie québécoise de l'exportation, qui prévoit l'ajout de sept attachés commerciaux aux États-Unis.
- 28 novembre 2016 : Dans le cadre de la Stratégie québécoise de l'exportation, attribution de 2

millions de dollars au Centre de croissance accélérée : 40 entreprises québécoises exportatrices seront accompagnées afin d'accroître leurs exportations aux États-Unis.

- 23 janvier 2017 : Rencontre de la ministre Dominique Anglade avec une quarantaine d'entreprises exportatrices du Québec pour élaborer un plan d'action en prévision de la renégociation de l'ALENA.
- 12 février 2017 : Nomination de Me Raymond Bachand à titre de conseiller spécial pour défendre les intérêts spécifiques du Québec en vue de la renégociation de l'ALENA.
- 17 mars 2017 : Journée de mobilisation sur les enjeux liés à la relation commerciale Québec-États-Unis, à laquelle le premier ministre Philippe Couillard a participé.
- Printemps 2017 : Multiples rencontres de Me Bachand avec des intervenants québécois pour recueillir leurs préoccupations et définir les intérêts du Québec dans une renégociation de l'ALENA.
- 27 juin 2017 : Table ronde sur les relations commerciales entre le Québec et les États-Unis, présidée par le premier ministre Philippe Couillard et réunissant des représentants des milieux municipal, patronal, syndical, agricole, culturel et de l'industrie forestière.

#### Faits saillants des échanges commerciaux avec les États-Unis et le Mexique :

- Le Canada est le premier marché d'exportation pour 35 États américains. Près de 9 millions d'emplois aux États-Unis dépendent des échanges commerciaux et des investissements avec le Canada.
- En 2016, la valeur des échanges commerciaux de marchandises entre le Québec et les États-Unis s'élevait à près de 88 milliards de dollars. Les exportations québécoises de biens à destination des États-Unis totalisaient 57,1 milliards de dollars, ce qui représente plus de 70 % des exportations internationales du Québec.
- En 2016, les échanges commerciaux de biens entre le Québec et le Mexique se chiffraient à 5,9 milliards de dollars. Le Mexique s'est classé au 1er rang des partenaires commerciaux du Québec en Amérique latine et au 4e rang mondial des pays partenaires commerciaux du Québec, après les États-Unis, la Chine et l'Allemagne.

# LE DROIT MÈNE À TOUT!

Plusieurs diplômés en droit de l'Université de Montréal  
sont des artisans ou des artistes de la radio et de la télévision

Par Me Jean Hétu, Ad. E.  
Professeur titulaire, Faculté de droit, Université de Montréal

**P**uisque le droit mène à tout, il ne faut pas s'étonner de constater que plusieurs diplômés de la Faculté de droit de l'Université de Montréal ont fait carrière dans le milieu des médias ainsi que dans le monde du spectacle. Encore aujourd'hui plusieurs juristes de formation œuvrent sur la scène culturelle ou artistique. Dans le cadre de cet article, nous voulons simplement faire ressortir quelques noms qui sont tombés dans l'oubli alors que d'autres sont encore très présents dans l'actualité. Nous constatons toutefois que les diplômées de sexe féminin sont plutôt absentes de notre étude, ce qui s'explique par le fait qu'elles furent pendant très longtemps en minorité à la Faculté.

Les plus vieux d'entre nous se souviendront du nom de Me Alban Flamand (LL. B. 1935), un pionnier de l'information juridique à la télévision. C'est en 1954 que ce diplômé de la Faculté de droit a proposé, en collaboration avec le Barreau de Montréal, une série d'émissions d'une demi-heure consacrées à l'information juridique. Ces émissions, diffusées sur les ondes de Radio-Canada de juin 1954 à juin 1955, avaient pour titre *C'est la loi*. Maître Flamand est décédé en 1973 à l'âge de 61 ans. Il est malheureux que Radio-Canada n'ait conservé qu'une seule de ses émissions de télévision, soit celle du 15 juin 1955 qui explique comment l'électeur peut influencer l'adoption d'une loi. Il faudra attendre 17 ans avant que le Barreau du Québec accepte une offre de National Cablevision pour diffuser d'autres émissions de télévision à caractère juridique intitulées *Point de loi*.



Me Jean Hétu, Ad. E.  
Professeur titulaire, Faculté de droit, Université de Montréal

Par ailleurs, qui ne connaît pas l'œuvre de Claude-Henri Grignon publiée en 1931 sous le titre d'*Un homme et son péché* qui connaîtra du succès tant à la radio, au théâtre, au cinéma qu'à la télévision. Or, le personnage principal de ce roman qui porte sur l'histoire d'un maire avaré de Sainte-Adèle sera interprété principalement par deux diplômés en droit de l'Université de Montréal. D'abord, à la radio, Hector Charland (LL. L. 1909) va jouer ce rôle que les auditeurs aiment détester de 1939 à 1962. Le Théâtre Hector-Charland à L'Assomption rappelle son souvenir. Puis, avec l'arrivée de la télévision, le roman de Grignon va se retrouver en 1956 dans la programmation de Radio-Canada sous le titre *Les Belles Histoires des pays d'en haut* avec un nouveau comédien qui incarnera le personnage de Séraphin, soit Jean-Pierre Mas-

son, un bachelier en droit de 1943 et un confrère de classe de Pierre Elliott Trudeau. L'émission d'une demi-heure en noir et blanc sera diffusée de 1956 à 1967. Des épisodes couleur d'une heure (ce sont ces épisodes qui sont constamment repris sur des chaînes spécialisées) lui succéderont de 1967 à juin 1970. Jean-Pierre Masson, en acteur exceptionnel, sera tellement identifié au personnage de l'avare qu'il lui sera impossible de jouer un autre rôle. Il mourra dans l'oubli aux États-Unis en 1995.

Certains animateurs de radio et de télévision ont laissé un souvenir impérissable. Gérard Delage (LL. B. 1935), considéré comme le « prince de la gastronomie », fut un commentateur de nouvelles et un animateur de programmes à la radio et à la télévision. On mentionne qu'il fut de la distribution de La clé des champs, une série d'émissions humoristiques diffusées en 1986-1987 à Radio-Canada. Fondateur de l'Institut du tourisme et de l'hôtellerie du Québec, il fut aussi président de l'Union des artistes pendant treize ans (1941-1954), avant d'être nommé président honoraire. Raymond Charrette (LL. L. 1979) fut également un grand animateur à la radio et à la télévision de Radio-Canada. Il s'est surtout fait connaître pour avoir animé une émission où les participants devaient faire preuve d'une connaissance encyclopédique, soit Tous pour un, qui occupa les ondes de 1963 à 1966. Or, il décida en 1975 de s'inscrire à la Faculté de droit pour réaliser un rêve et obtint une licence en droit le 14 juin 1979. Le Prix Raymond-Charrette est attribué chaque année depuis 2000 par le Conseil supérieur de la langue française à un journaliste de la radio ou de la télévision pour sa contribution à la diffusion d'un français de qualité. D'autres animateurs de Radio-Canada ont fait des études en droit. On pense notamment à Charles Tisseyre (LL. L. 1973) qui anime le dimanche l'émission Découverte. On peut aussi mentionner les noms de certains journalistes de Radio-Canada : Richard Guay (LL. L. 1966), qui fut aussi député du Parti québécois en 1976 et président de l'Assemblée nationale de 1983 à 1985; Pierre Couture (LL. L. 1970); Philippe Marcoux (LL. B. 1988 et LL. M. en 1992 du London School of Economics and Political Science); ainsi que Jean Larin (LL. B. 1991). On peut également souligner le nom de Jean-Guy Pilon (LL. B. 1954) qui fut réalisateur à Radio-Canada avant de devenir, à partir de 1970, directeur du Service des émissions culturelles. Toutefois, il a laissé surtout sa marque en tant que poète. Sa création poétique lui a mérité de nombreux prix (Prix de poésie du Québec, Prix Louise-Labé (Paris 1969), Prix France-Québec, Prix du Gouverneur-Général, Prix Athanase-David). Il est devenu en 1982 président de l'Académie des lettres du Québec. Soulignons aussi que Jonathan Beaulieu-Bourgeault, étudiant en 3e année à la Faculté de droit et ancien joueur profes-

sionnel de soccer, s'est joint au mois de mars 2017 au réseau TVA Sports comme analyste.

Il est bien connu que les étudiants en droit ne manquent pas d'humour et que les professeurs font souvent rire les étudiants avec certains exemples tirés soit de l'actualité soit de la jurisprudence. En 1961, un groupe de quatre étudiants de l'Université de Montréal, dont trois de la Faculté de droit (Marc Laurendeau, Marcel Saint-Germain et André Dubois) vont créer Les Cyniques et participer à la « Révolution tranquille » en contestant la société avec leurs spectacles d'humour. Pendant une dizaine d'années, le groupe va se produire à guichets fermés sur les différentes scènes du Québec. Il fera partie de la première émission de télé couleur de Radio-Canada en 1966 mais sa parodie de Claude-Henri Grignon fera en sorte que les humoristes seront bannis de la télé pendant deux ans. André Dubois (LL. L. 1964) se fera aussi remarquer en imitant son ancien professeur de droit Pierre Elliott Trudeau. Après la séparation des Cyniques en 1972, Dubois deviendra scénariste pour plusieurs émissions de télé, principalement les Bye Bye des années 1970 et 1980 et la série très populaire, diffusée de 1976 à 1983, Du tac

### Brigitte Lefebvre devient titulaire de la Chaire Jean-Louis Baudouin



La Faculté de droit est heureuse d'annoncer que la professeure Brigitte Lefebvre a été nommée titulaire de la Chaire Jean-Louis Baudouin en droit civil de l'Université de Montréal par le comité exécutif de l'Université de Montréal. Elle

succède ainsi au professeur Benoît Moore qui a été nommé juge à la Cour supérieure du Québec en mars dernier.

L'objectif principal de la Chaire est d'assurer le rayonnement du droit civil à la Faculté de droit et donc de promouvoir l'enseignement et la recherche en droit civil. La Chaire permet de soutenir et d'encourager la venue à la Faculté de droit de l'Université de Montréal de professeurs de droit civil canadiens ou étrangers dans une perspective d'enseignement de maîtrise ou de doctorat ou d'activités de recherche en droit civil exclusivement. Elle favorise également les efforts de recherche du titulaire de la Chaire, notamment par l'engagement d'assistants de recherche.

au tac. Deux autres grands de l'humour québécois, qui sont diplômés de la Faculté de droit, n'ont pas besoin de beaucoup de présentation. Le premier, Gilbert Rozon (LL. L. 1979), est l'imprésario de plusieurs artistes, le fondateur du « Festival juste pour rire » qui fête en 2017 son trente-cinquième anniversaire et actuellement le commissaire aux célébrations du 375<sup>e</sup> de Montréal. Le second, Claude Meunier (LL. L. 1973), n'a pas cessé de nous étonner avec ses prestations d'acteur, de dramaturge et d'humoriste depuis sa sortie de la Faculté de droit. Son rôle de Ti-Mé Paré dans *La Petite Vie* a marqué le public. Son œuvre a en outre commencé à faire l'objet d'études dans des universités. On pourrait également ajouter le nom de Stéphane Laporte (LL. L. 1983) qui est un scripteur prolifique et un concepteur de spectacles et d'émissions de variétés pour la télévision.

Un autre artiste important a étudié le droit pour devenir avocat, et ce, surtout pour faire plaisir à son père comme il l'a déclaré récemment. Il s'agit de François Cousineau (LL. L. 1965) qui est un auteur-compositeur-interprète exceptionnel. L'Association des Diplômés en Droit de l'Université de Montréal (ADDUM) lui a attribué en 2017 un « Prix Distinction ADDUM » pour souligner l'excellence de sa carrière et son rayonnement dans le milieu culturel et artistique. L'œuvre de ce grand pianiste et chef d'orchestre est considérable. Il a composé des centaines de pièces musicales et accompagné de nombreux artistes comme Pauline Julien et Diane Dufresne. Il est le président fondateur de la Société du droit de reproduction des auteurs, compositeurs et éditeurs du Canada (SODRACO). Enfin, soulignons que le « Prix François-Cousineau » est attribué depuis 2006 à un compositeur de musique de chanson.

À la liste des personnes mentionnées plus haut, nous aimerions ajouter les noms de quelques autres comédiens ou artisans du milieu culturel québécois. Anne Claire Poirier (LL. B. 1957) est une cinéaste qui fut lauréate du « Prix Hommage » lors de la Soirée des Jutras du 17 février 2002. Sébastien Benoit (LL. B. 1993) est un animateur de radio et de télévision très présent dans les médias; il a déclaré qu'il « tripait plus » à préparer ses émissions à la radio de l'Université qu'à lire sa jurisprudence. Marc Cassivi (LL. B. 1995) anime depuis 2016 avec Rebecca Makonnen un magazine culturel, *Esprit critique*, sur la Première chaîne de Radio-Canada. Emmanuel Bilodeau (LL. B. 1986) est un comédien qui se veut aussi humoriste; il a notamment incarné René Lévesque dans la série du même nom et a reçu pour ce rôle un « Prix Géméau » en 2007. Martin Proulx (LL. B. 2001), qui est comédien ainsi que concepteur et animateur, a agi à titre d'avocat auprès des Productions J de 2012 à 2016.

Marie-Philippe Bouchard (LL. B. 1983, LL. M. 1986) qui, après avoir occupé les fonctions de directrice générale d'ICI Musique, est devenue en 2016 présidente-directrice générale de TV5 Québec Canada. Jonathan Tétreault (LL. B. 1996) est le vice-président directeur, chef de l'exploitation et chef de la direction des affaires du Cirque du Soleil. D'autres gestionnaires retiennent notre attention parce qu'ils sont aussi des diplômés de la Faculté de droit. Pierre R. Brosseau (LL. L. 1970) est depuis 2002 président exécutif du conseil de RNC MEDIA inc., anciennement Radio Nord Communications inc., qui regroupe de nombreuses stations de radio et de télévision en Abitibi-Témiscamingue, en Outaouais et dans l'Est de l'Ontario. Soulignons aussi que c'est en février 2017 que Pierre Karl Péladeau (LL. B. 1987) est redevenu le président et chef de la direction de Québecor, importante entreprise de télécommunications. Nous devons de plus mentionner le nom de Mélanie Joly (LL. B. 2001), ancienne présidente de l'Association des étudiants en droit de l'Université (AED), qui est devenue ministre du Patrimoine du Canada en 2015 et par conséquent la grand patronne de la Société Radio-Canada.

Enfin, nous constatons qu'il n'est pas toujours facile de concilier les études en droit avec la vie d'artiste. Par exemple, Gregory Charles a souvent mentionné qu'il a fait des études en droit à l'Université de Montréal. Il est vrai qu'il s'est inscrit à la Faculté à l'automne de 1988 mais il n'a pu compléter son programme d'études en raison de ses nombreuses activités à titre de comédien. Il a définitivement quitté la Faculté en 1991. Bref, le monde juridique se compose non seulement de notaires, d'avocats et de juges mais aussi de juristes qui participent activement à la vie culturelle et artistique québécoise.



*Raymond Chretien, ancien ambassadeur du Canada, conseiller stratégique chez Fasken Martineau.*

Au mois d'octobre 2016, M. Chretien a reçu le mandat de représenter la province du Québec dans les négociations en cours entre le Canada et les États-Unis relative-ment au commerce du bois d'œuvre résineux. Ce mandat lui a été confié par la ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation et ministre responsable de la Stratégie numérique, Mme Dominique Anglade, accompagnée du ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, M. Luc Blanchette.

# Une première Juge Abénakise

Le Conseil des Abénakis d'Odanak tient à féliciter Mme Michelle O'Bonsawin pour sa nomination à titre de première juge Abénakise

**P**récedemment avocate générale au Groupe des services de santé Royal Ottawa, Mme O'Bonsawin a été nommée juge de la Cour supérieure de justice à Ottawa le 19 mai 2017.

## BIOGRAPHIE

La juge Michelle O'Bonsawin est née à Hanmer, Ontario, un petit village francophone à l'est de Sudbury. Elle est une Abénakise parfaitement bilingue de la Première Nation d'Odanak.

La juge O'Bonsawin a reçu son B.A. (Université Laurentienne), son LL.B. (Université d'Ottawa) et son LL.M. (Osgoode Hall); elle est présentement inscrite au programme de doctorat en droit à l'Université d'Ottawa. Elle a débuté sa carrière aux services juridiques de la GRC et a agi par la suite à titre d'avocate à la Société canadienne des postes, où elle pratiquait dans les domaines de droit du travail, du droit de l'emploi, du droit de la personne et du droit de la protection de la vie privée. Avant sa nomination, la juge O'Bonsawin était avocate générale au Groupe des services de santé Royal Ottawa où elle s'est spécialisée en droit de la santé mentale. Elle a également enseigné le cours de Droit des autochtones à temps partiel au programme de common law français à l'Université d'Ottawa.

En plus de son travail en milieu juridique, la juge O'Bonsawin est régulièrement conférencière sur des questions liées à la santé mentale, au droit du travail et à la protection de la vie privée. Elle est membre du Bureau des gouverneurs de l'Université d'Ottawa, ainsi que de son comité exécutif. La juge O'Bonsawin agit à titre de mentor dans les programmes de mentorat de l'Association du Barreau canadien, l'Association du Barreau de l'Ontario et l'Université d'Ottawa. En plus, elle est l'entraîneur juridique de l'équipe



du Collège catholique Samuel-Genest pour la compétition de procès simulé de l'ABO/ROEJ. La juge O'Bonsawin vit à Ottawa avec sa famille.

Nous partageons chaleureusement sa joie et lui souhaitons bonne chance dans sa nouvelle fonction.

## Quelques statistiques tirées du rapport annuel du Barreau du Québec

- Le rapport annuel du Barreau du Québec 2016-17 fournit quelques statistiques intéressantes sur l'évolution et l'état des plus de 25,000 membres de cet ordre professionnel.
- Montréal compte 13,182 membres qui exercent leur profession tandis que 3575 d'entre eux pratiquent à Québec, la capitale nationale. 60 avocates et 68 avocats sont issus des communautés autochtones.
- Selon le rapport, 134 membres du Barreau du Québec sont gais, lesbiennes ou LGBT soit 80 hommes et 54 femmes.
- Peu de radiations considérant le nombre total de membres du Barreau ce qui est très sain.
- L'âge moyen des membres constaté : 45 ans. L'âge moyen des femmes est 41 ans tandis qu'il est de 49 ans pour les hommes.

# Quand profession rime avec passion



Me Pierre Fournier

**L**e 4 mai prochain, à l'occasion de l'assemblée générale annuelle, Me Pierre Fournier recevra des mains du bâtonnier Bernard Synnott le Mérite du Barreau de Montréal. Cette distinction est remise à des personnes qui se sont signalées par leur contribution exceptionnelle au Barreau de Montréal et à ses activités. C'était il y a plusieurs années déjà. Sa fille, Me Magali Fournier, a depuis été bâtonnière du Barreau de Montréal.

Reconnu pour son dynamisme, son intelligence et son authenticité, Me Pierre Fournier est considéré comme l'un des meilleurs plaideurs au Canada. Il a fait preuve d'un dévouement sans bornes envers cette profession pour laquelle il éprouve encore, après plus de 35 ans, un profond respect. La décision du Conseil de remettre cette reconnaissance à Me Fournier pour souligner sa contribution au Barreau de Montréal et, surtout, à la profession, a d'ailleurs été appuyée sans réserve par la Conférence des anciens bâtonniers.

## Le parcours du combattant

Me Fournier a été admis au Barreau en 1968. Ayant amorcé sa pratique chez Brais, Campbell, Pepper, Durand, Riopel & Laffoley, il se joindra, deux ans plus tard, au cabinet Byers, Casgrain, où il fera un brillant passage avant de

fonder, en 1987, son propre cabinet, Fournier Perron, connu aujourd'hui sous le nom de Fournier Associés.

Dès 1974, Me Fournier s'engage à plein au sein du Barreau de Montréal en siégeant au Conseil à titre de représentant de l'Association du Jeune Barreau de Montréal. Il siègera de nouveau au Conseil de 1982 à 1984 à titre de conseiller, y reviendra en 1996-1997 comme premier conseiller, et enfin, à titre de bâtonnier, en 1997-1998, pour en diriger les destinées.

Outre son apport marqué au sein du Conseil, il a participé activement aux travaux de nombreux comités, dont celui de Liaison avec le public - composé à lui seul de neuf sous-comités - qu'il a présidé de main de maître de 2000 à 2004.

Me Fournier, par son implication aux travaux et aux activités du Barreau de Montréal, a eu un impact majeur sur l'image des avocats et avocates auprès de la population : sa précieuse collaboration au rayonnement de la profession rejaillit encore aujourd'hui sur l'ensemble des avocats. L'homme derrière l'avocat. Derrière ce plaideur de renom se trouve un homme de rigueur et de conviction qui constitue, pour plusieurs, un véritable exemple de dépassement et de dévouement. Très exigeant envers les autres, il l'est autant, sinon davantage envers lui-même. Par ses qualités de rassembleur, Me Fournier incite les gens qui l'entourent à donner le meilleur d'eux-mêmes. Les témoignages de collègues et amis, qui traduisent l'enthousiasme débordant de Me Fournier et l'influence positive qu'il a eue sur la profession, sont impressionnants.

*Quant à mon ami Pierre ("Pierrot" comme nous l'appelions ou "Pierre-Pierre", comme l'appelait son frère Robert), il est un produit de la Rive Sud né à Longueuil et élevé, à la mort de sa maman alors qu'il était un tout petit enfant, à Joliette par ses grands parents maternels (les Allard). Pierrot a eu la chance de connaître là-bas un grand-papa très intellectuel qui a transmis à Pierre sa curiosité et son goût pour la lecture et la musique en plus de son sens inné de l'humour.*

*Quelques années plus tard, au remariage de son père, Pierre a rejoint les nouveaux mariés et son frère (duquel il avait été séparé puisque celui-ci avait été laissé par son père au décès de sa mère chez sa grand-mère paternelle à Saint-Côme) pour s'établir à Saint-Lambert qu'il quittait tous les jours pour fréquenter le Collège Ste-Marie à Montréal.*

*C'est à Saint-Côme que j'ai eu l'occasion de connaître Pierre qui est devenu pour moi un demi-frère car nos familles respectives passaient tous les étés dans nos chalets qui étaient distancés de quelques centaines de pieds. Nos familles qui étaient très intimes partageaient les mêmes grands espaces, mangeaient très souvent ensemble, faisaient des corvées et s'amusait ferme et, à l'heure des grandes baignades dans la Rivière L'Assomption et en soirée dans des tournois de ping pong et de longues parties de cartes et de jeux dans le sable avec nos "Dinky toys". Lors de voyages de ses parents en Europe, Pierre est même venu habiter chez nous à Outremont.*

*Ayant 5 ans de différence d'âge avec mon frère, mais seulement 3 avec Pierre, c'est ce dernier qui fut longtemps "mon frère". Je suis toujours resté relativement près de lui, même durant notre âge adulte et je garderai toujours de lui le souvenir d'un être curieux, très amusant et entier. Je ne pourrai jamais l'oublier.*

— Ivan De Grandpré, cofondateur de De Grandpré Joli-Cœur.

Me Philippe Casgrain, qui a été son mentor au début de sa carrière, ne tarit pas d'éloges au sujet de son ex-associé et ami. Il le considère comme l'un des êtres les plus intelligents qu'il lui ait été donné de rencontrer – vous aurez compris qu'il se réserve la première place au palmarès – qui possède de surcroît un esprit de synthèse inégalable. «Il fallait voir cette espèce d'exaltation intellectuelle dans le visage de Pierre lorsque, grand maître de la procédure, il inventait une procédure toute nouvelle, un traquenard qui mettait l'adversaire en déroute », se rappelle Me Casgrain.

Quelques années plus tard, Me Fournier acceptait à son tour d'agir comme mentor pour une collègue qui amorçait sa pratique. La juge à la Cour suprême du Canada Marie Deschamps hésitait à s'engager dans un grand bureau. «J'ai eu, lors de mon entrevue, un véritable coup de foudre professionnel pour cet homme à l'énergie et au dynamisme contagieux, souligne la juge. Pierre a beaucoup d'instinct et il n'a pas peur de sortir des sentiers battus. Selon moi, l'une des plus belles qualités de Pierre – que l'on retrouve chez les plus grands – est l'imagination dont il fait preuve pour trouver la bonne voie, celle qui le conduira vers l'ouverture que d'autres n'auront pas vue. » Le papa derrière l'associé Homme de famille, Pierre Fournier a su regrouper les siens en fondant son propre cabinet, avec ses filles comme associées et son épouse comme collaboratrice. Mes Anouk et Magali Fournier ont grandi aux côtés de cet avant-gardiste, qui maîtrise depuis longtemps l'art de concilier travail et famille. «Petites, quand on voulait demander une faveur ou un passe-droit, il nous fallait bien préparer notre dossier avant l'audience. Heureusement, il était très ouvert d'esprit et toujours disposé à nous entendre, mais il nous fallait trouver de bons arguments pour le convaincre de renverser une décision! » se souviennent ses deux filles. Le collaborateur derrière l'avocat Le récipiendaire du 11e Mérite du Barreau de Montréal est un combattant, un passionné de tout ce qui fait appel à la défense des droits. Quand il s'engage, il le fait à fond. Avec rigueur et discipline, il planifie chaque minute de son temps de façon à atteindre tous les objectifs qu'il s'est fixés. Et l'un de ces objectifs – en fait, selon lui, c'est même un devoir – consiste à s'impliquer dans la profession.

Me Doris Larrivée, directrice générale du Barreau de Montréal, se rappelle qu'avec le bâtonnier Fournier, les réunions du Conseil étaient toujours bien préparées. «Énumérer tout ce que Pierre a réalisé durant son bâtonnat est impossible, à moins d'y consacrer une édition complète du journal! Tous les sujets qui lui étaient soumis avaient son attention, même ceux qui soulevaient la controverse. Car, pour un homme comme lui, la controverse est souhaitable, voire nécessaire à l'évolution », d'ajouter Me Larrivée.

Me Pierre Fournier a le feu sacré pour sa profession. Et il a mis ce feu sacré au service de son Barreau, qui aujourd'hui, par cette reconnaissance, vient lui dire le plus sincèrement du monde : MERCI !

## Décès de Me Pierre Fournier

C'est avec une profonde tristesse que nous, son amour Haiyu, sa femme des 27 dernières années, leur fille Louise (Nils), ses enfants, Anouk, Magali (Louis-Philippe) et Maxime (Marie-Michèle), ses petits-enfants, Eva, Rachel, Christophe, Charles-Antoine, Lucas, Maya, Marguerite et Corinne, ainsi que sa complice des 21 premières années, Marthe (Xavier), vous annonçons la mort prématurée de Pierre.

Il y a quelques jours encore, on pouvait apercevoir Pierre sur Alcazar, son grand cheval blanc, faire sa rituelle promenade dans les villages de Napierville et de l'Acadie. Pierre nous a quittés aussi subitement que sereinement, en revenant de cette promenade le 25 juin 2017. C'est pourquoi nous sommes convaincus qu'il s'en est allé heureux.

Pierre est né à Montréal le 8 avril 1944. Diplômé de McGill, il est devenu un brillant avocat, un plaideur hors pair, passionné, doté d'une vive intelligence et d'une intégrité absolue. Son importante implication dans les affaires du Jeune Barreau, du Barreau de Montréal et Barreau du Québec ainsi que de celles de l'Association du Barreau canadien, démontrant sa générosité proverbiale et son infatigable désir de faire rayonner la profession d'avocat et de défendre la Justice avec un grand «J». Son exceptionnelle contribution lui a d'ailleurs valu le Mérite du Barreau de Montréal en 2005.

Tel un chef de clan, Pierre a toujours été tellement fier de nous, de ses proches et de ses collaborateurs, que ce soit à titre de père, grand-père (Grand-Pierre pour ses petits-enfants), mentor, patron, associé, collègue et conseiller.

Pierre nous t'aimerons à jamais et nous te garderons en mémoire comme un homme rieur, passionné, courageux, bon vivant, heureux, confiant, simple, généreux et fier. Ton écoute et tes conseils nous manquent déjà. Nous garderons éternellement tous ces moments de bonheur que tu nous as offerts. Nous trouverons certainement réconfort dans tes textes et dans tes innombrables photos. Merci de nous avoir laissé une vie de souvenirs.

# André Dufour nommé associé directeur régional au bureau de Montréal de BLG

**B**orden Ladner Gervais S.E.N.C.R.L., S.R.L. (BLG) a le plaisir d'annoncer la nomination d'André Dufour au poste d'associé directeur régional (ADR) au bureau de Montréal, avec effet le 1er juillet 2017.

Avant sa nomination, André Dufour dirigeait le groupe Droit des sociétés et droit commercial du bureau de Montréal. Au cours de ce mandat et de sa carrière chez BLG, il a participé à un large éventail de transactions commerciales, notamment à des fusions et acquisitions transfrontalières. Dans le cadre de ses nouvelles attributions, M. Dufour reprendra le flambeau de son prédécesseur dans la poursuite des objectifs stratégiques fixés. Parallèlement à ses fonctions d'associé directeur régional, il poursuivra sa pratique, alimentera son réseau de contacts internationaux de premier plan et continuera d'honorer ses nombreux engagements professionnels et communautaires. Officier de l'International Bar Association, André Dufour siège aux conseils d'administration de la Fondation du Musée des beaux-arts de Montréal, de la Fondation de l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont, de L'Œuvre Léger et de la Compagnie Marie Chouinard.

André Dufour succède à John G. Murphy, qui a occupé ce poste pendant 11 ans. Au cours de son mandat, ce dernier a renforcé le bureau de Montréal et le cabinet à l'échelle nationale en encourageant le professionnalisme, l'excellence en matière de service, l'esprit d'équipe et l'engagement communautaire. Il continuera d'agir à titre de conseiller juridique de confiance auprès de certains des principaux clients de BLG et d'offrir des conseils stratégiques sur une grande variété de dossiers en droit de la construction.

« Au cours de sa carrière chez BLG, André a occupé plusieurs postes de direction à l'échelle régionale et nationale et travaillé en étroite collaboration avec John, ce qui permettra d'assurer la continuité et une transition en douceur pour nos clients et les membres de notre équipe », a déclaré Sean Weir, associé directeur national et chef de la direction du cabinet.

Cette nouvelle nomination permet à l'équipe de professionnels et de membres du personnel dévoués du bureau de Montréal de continuer à consolider la position de choix du cabinet sur le marché en offrant un service aux clients exceptionnel et des conseils juridiques de grande valeur.

## Lavery accueille Karine Joizil, nouvelle associée au groupe litige



Lavery est heureux d'annoncer l'arrivée d'une nouvelle associée, Karine Joizil, qui intégrera le groupe Litige et règlement des différends. Tout au long de sa carrière, Me Joizil a développé une solide expertise en litige commercial et administratif, ainsi que

dans les domaines des actions collectives, de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels.

Elle détient également une connaissance approfondie de la législation et réglementation applicable dans le secteur de la santé qui l'a menée à agir régulièrement à titre de conseillère juridique auprès de professionnels et d'organisations de ce secteur d'activités. De plus, croyant à l'importance de s'investir dans la communauté juridique, elle est chargée de cours à l'École du Barreau en droit public et administratif depuis plus de dix ans. Tout au long de son parcours professionnel, Me Joizil a aussi été très impliquée dans la communauté. Elle agit actuellement à titre de présidente du conseil d'administration de Recyc-Québec.

« Toujours à l'affût d'opportunités de croissance, l'arrivée de Karine parmi nous vient confirmer l'intention ferme du cabinet de miser sur l'acquisition de talents d'exception afin de mieux desservir les besoins de nos clients et aussi contribuer à l'évolution de la pratique. L'embauche de Karine vient consolider notre offre de services en litige et en actions collectives », a conclu Anik Trudel, chef de la direction de Lavery.

## Le gouverneur général du Canada David Johnston honoré

Par André Gagnon



**M**e David Johnston, gouverneur général du Canada, a été honoré par cette association internationale de réputation lors de la rencontre annuelle tenue du 14 au 17 septembre à l'hôtel Le Reine Elizabeth.

Me Bernard Amyot du cabinet LCM de Montréal a joué un rôle de présentateur. Plusieurs avocats réputés y ont assisté dont Mme la Juge en chef du Québec, l'honorable Nicole Duval Hesler, accompagnée de son mari, Me William Hesler de Norton Rose Fulbright.

Mme Marie Deschamps, juge retraitée de la Cour suprême du Canada figurait parmi les invités de marque de Montréal.

Lavery était représenté par Me Raphael Schachter et l'honorable Nuss, juge retraité de la Cour d'appel du Québec, était également présent avec son épouse. La ville de Québec y avait des représentants de quelques cabinets. Me Sylvain Lussier d'Osler avec son épouse était parmi les plaignants réputés et membres de cette auguste assemblée.

Le maire de Montréal, Denis Coderre, est venu saluer cette remarquable association d'avocats et de juges venant de plusieurs pays.

Par ailleurs, en mars dernier, l'honorable juge Russell Brown de la Cour suprême du Canada, a été fait honorary fellow du ACTL à sa rencontre printanière de Boca Raton, en Floride, mentionne un communiqué de presse émis par l'ACTL.

## Langlois avocats et Fraticelli Provost confirment une entente de regroupement

**L**anglois avocats est heureux d'annoncer qu'une entente d'intégration a été conclue avec le cabinet Fraticelli Provost. La quasi-totalité des membres du cabinet s'établira dans les bureaux de Langlois avocats à Montréal dès le 1er septembre 2017 et pratiquera sous le nom de Langlois avocats. C'est donc sept (7) avocats, quatre (4) adjointes, une (1) parajuriste et un (1) étudiant, pour un total de 13 personnes, qui font partie du regroupement.

Avocats : Richard R. Provost, Jean-François Vézina, David C. Roux, Régine Chanoine, Béatrice Boucher, Pascale Boucher Meunier, Karl Jérôme

Parajuriste : Kathleen Baldin

Étudiant : Alex Reid

Adjointes : Louise Brisebois, Sylvie Douville, Chantal Mailhot, Jocelyne Proulx

Cette intégration accroît considérablement l'offre de services aux clients, en particulier dans les domaines des assurances, des litiges de construction et de la responsabilité professionnelle. Ce regroupement s'inscrit également dans le plan stratégique de développement du cabinet qui prévoit notamment de bonifier son équipe d'avocats en recrutant les meilleurs talents dans le marché et consolide ainsi sa réputation de leader au sein de la communauté d'affaires au Québec.

« Nous avons rapidement constaté que nous partageons des affinités naturelles avec nos collègues de Langlois avocats, principalement en ce qui a trait à la culture d'entreprise plus humaine, à la complémentarité d'expertise et à cette même volonté d'offrir des services sur mesure à notre clientèle. », a affirmé Richard Provost, associé principal et membre fondateur du cabinet Fraticelli Provost.

« Grâce à ce regroupement, notre cabinet élargit sa présence conformément aux orientations stratégiques qu'il s'est fixées de croissance dans un marché plus sophistiqué. De plus, c'est un privilège de s'associer à des avocats dont l'expérience reconnue et la réputation enviable représentent des atouts significatifs pour Langlois avocats. », a ajouté Jean-François Gagnon, chef de la direction du cabinet.

# Me Richard Laramée se joint au cabinet DS Avocats Canada en qualité d'associé et président du conseil

**À** une étape de la vie où la plupart d'entre nous commenceraient à envisager de ralentir sur le plan professionnel, certains décident au contraire d'entreprendre de nouveaux défis. Me Richard Laramée est de ceux-là. Après avoir été à la barre de Kaufman Laramée, auquel il s'est consacré pendant de nombreuses années, il se joint aujourd'hui à DS Avocats Canada, un jeune cabinet en pleine effervescence ayant des bureaux à Québec, Montréal, Toronto et Vancouver.

Depuis le bureau de Montréal, Me Laramée veillera, en qualité d'associé et président du conseil, à soutenir l'essor fulgurant du cabinet, qui connaît une croissance de 35 % par année depuis ses débuts. Trois autres praticiens chevronnés se joindront également à l'équipe montréalaise à titre d'associés : Me Kim Toffoli, spécialiste du droit bancaire et de la finance, aura pour mission de mener la pratique en ce domaine ; Me Pierre Verville, expert en fusions et acquisitions, sera l'une des pierres angulaires de la pratique transactionnelle; et Me Josée Pilon pilotera le volet du droit du travail et de l'emploi.

« C'est avec grand enthousiasme que j'accueille cette occasion de m'associer à une nouvelle génération d'avocats dans un cabinet dynamique et prospère résolument tourné vers l'international, affirme Me Laramée. La perspective de mettre mon métier et mon expérience au service d'une entreprise audacieuse qui évolue rapidement est particulièrement stimulante. »

« Une sommité en droit des affaires de la trempe de Me Laramée constitue un atout inégalé pour notre équipe, déclare Me Jean-François Welch, associé et membre de la direction à l'origine de la création de DS Avocats Canada. Ses capacités de développeur d'affaires, un aspect important de son mandat, contribueront à accélérer l'essor du cabinet au Québec, au Canada et dans le monde. Nous partageons les mêmes valeurs et la volonté d'accompagner nos clients dans leur expansion, non seulement à titre de conseillers juridiques, mais en tant que véritables partenaires d'affaires. »

Axé sur les entreprises de taille moyenne, le cabinet DS Avocats Canada est l'antenne nord-américaine du réseau international DS, fondé à Paris en 1972 et composé aujourd'hui de 25 bureaux répartis dans 15 pays sur quatre continents : l'Europe, l'Afrique, l'Asie et l'Amérique.

« Depuis qu'il s'est greffé à DS en 2013, le cabinet canadien réussit avec brio à se distinguer au sein de notre groupe, ajoute Me Daniel Chausse, président de DS Avocats à Paris. C'est une nouvelle ère qui s'ouvre pour DS Avocats, et je suis convaincu que Me Laramée, dont le nom sera désormais associé à notre cabinet, contribuera largement au rayonnement de DS Avocats Canada. »

Avec cette arrivée importante, le cabinet au Québec sera dorénavant connu sous le nom de DS Laramée.

## Me Edith Bonnot se joint à l'équipe de Joli-Cœur Lacasse Avocats



Me Éric Beauchesne, président de Joli-Cœur Lacasse Avocats, est fier d'annoncer l'arrivée de Me Edith Bonnot au sein de l'équipe d'avocats du bureau de Montréal.

Diplômée en droit de l'Université de Montréal, Me Edith Bonnot a été admise au Barreau du Québec en 1985. Me Bonnot a également obtenu une maîtrise en criminologie à l'Université de Montréal et une maîtrise en droit de l'Université de Bordeaux. Elle s'est jointe à notre cabinet de Montréal en avril 2017 pour poursuivre sa carrière.

Le droit de la famille et des personnes domine sa pratique. Elle est appelée notamment à représenter et conseiller ses clients dans le cadre de leurs problèmes familiaux que ce soit pour une séparation, un divorce, le partage de biens communs et le coaching à la médiation.

Son expertise s'ajoute à l'offre globale de services juridiques efficaces et personnalisés du cabinet Joli-Cœur Lacasse Avocats, lequel compte près d'une centaine d'avocats à Québec, Trois-Rivières et Montréal.

# Le Barreau du Québec annonce les récipiendaires de la distinction Avocat émérite

**L**e Barreau du Québec a le plaisir d'annoncer les noms des avocates et des avocats qui recevront cette année la distinction Avocat émérite (Ad. E.). La cérémonie officielle d'attribution de la distinction Advocatus Emeritus aura lieu le 21 novembre prochain à Montréal.

## La distinction Avocat émérite (Ad. E.)

Depuis 10 ans, le Barreau du Québec décerne annuellement à ses membres méritants la distinction Avocat émérite. Cet honneur vise à marquer la reconnaissance de leurs actions professionnelles et à souligner leurs parcours d'exception. Tous, ils contribuent à renforcer l'image ou le rayonnement de la profession. Abréviation du latin Advocatus Emeritus, la marque honorifique se lit Ad. E. et s'ajoute après le nom du récipiendaire.

Les avocats récipiendaires de la distinction Avocat émérite en 2017 sont :

Me Philippe Henri Bélanger, Ad. E., Montréal  
Me Charles Belleau, Ad. E., Outaouais  
Me Daniel Desjardins, Ad. E., Montréal  
Me Nicola Di Iorio, Ad. E., Montréal  
Me Fabien Gélinas, Ad. E., Montréal  
Me Eloïse Gratton, Ad. E., Montréal  
Me Shahr Guindi, Ad. E., Montréal  
Me Jean Houde, Ad. E., Montréal  
Me Isabelle Hudon, Ad. E., Québec  
Me Pierre Marc Johnson, Ad. E., Montréal  
Me Olivier Kott, Ad. E., Montréal  
Me Christiane Lalonde, Ad. E., Laval  
Me André Laporte, Ad. E., Laurentides-Lanaudière  
Me Marie Laure Leclercq, Ad. E., Montréal  
Me Guy Lefebvre, Ad. E., Montréal  
Me Julie-Martine Loranger, Ad. E., Montréal  
Me Roch Maltais, Ad. E., Québec  
Me Monique Mercier, Ad. E., Montréal  
Me André Morrisette, Ad. E., Montréal  
Me Odette Nadon, Ad. E., Montréal  
Me Francine Payette, Ad. E., Laval  
Me Ginette Piché, Ad. E., Montréal  
Me Elisabeth Pinard, Ad. E., Québec

Me René Provost, Ad. E., Montréal  
Me Sylvia Reiter, Ad. E., Montréal  
Me Stéphane Reynolds, Ad. E., Saint-François  
Me Martine Valois, Ad. E., Montréal  
Me Gilda Villaran-Calderon, Ad. E., Montréal

## Me Pierre-Marc Johnson nommé conseiller en environnement du ministre fédéral



Me Pierre-Marc Johnson  
de Lavery

### Description du mandat confié

Il s'agit d'un comité consultatif que la Ministre McKenna met sur pied. Nous serons une dizaine dont Gordon Campbell ancien premier ministre de la Colombie Britannique à fournir nos conseils à la ministre McKenna dans le contexte suivant : la ministre de l'environnement et du Changements Climatique, a un mandat de supporter la Ministre des Affaires étrangères Mme Freeland à définir les objectifs canadiens dans la renégociation de l'Aléna.

### Le contexte est le suivant :

- Le gouvernement canadien considère que la modernisation de l'Aléna doit se faire en tenant compte notamment de l'importance des enjeux environnementaux. Il recherchera à inclure dans l'Aléna des dispositions spécifiques qui favorisent la prise en compte de ces enjeux dans l'Accord commercial alors que la plupart des entreprises de technologies propres au Canada réalisent des exportations, et une grande partie de leurs revenus (4,4 milliards de dollars) provient des exportations vers les États-Unis et le Mexique. Le Canada est également un important marché pour les exportations de technologies propres des États-Unis
- Le Canada et les États-Unis partagent près de 5 000 km de frontière commune qui donnent lieu à des préoccupations communes de prises de mesures anti-pollution, de prévention et coopération à toutes sortes de niveaux (enjeux bilatéraux, continentaux et multilatéraux (déchets toxiques, pollution des eaux limitrophes, trafic de déchets, pollution atmosphérique et recherche de maintien de l'air pur etc...)).

## Au-delà du réel

Par Michel Crépault

**J**e n'ai pas souvent conduit une Rolls-Royce. Depuis plus de 30 ans que je m'escrime à pondre des chroniques automobiles, je n'ai pas besoin de tous les doigts d'une main pour compter les fois. Les raisons sont plutôt évidentes. Ce type d'automobile entre dans une catégorie à part. On ne confie pas un véhicule d'un demi-million de dollars à un journaliste avec le même empressement que si l'auto coûtait le cinquième du prix. Car, ça oui, des véhicules de 100 000\$, il m'arrive souvent d'en tester et ça m'arrivera encore, du moins tant que le constructeur sera confiant qu'en me prêtant la voiture, le texte qui suivra partagera mon expérience à des acheteurs potentiels. Et j'ajoute, pour le meilleur ou pour le pire. Si j'aime mon séjour derrière le volant, le pari du fabricant lui rapporte puisqu'il se retrouve avec une visibilité qui équivaut à une belle publicité. Si j'aime moins, il va un peu regretter d'avoir confié l'auto à un grincheux...

Mais une Rolls-Royce ! Qui sont ces lecteurs que ma plume influencerait suffisamment pour qu'ils se disent une fois leur lecture terminée : « Chérie ! Il vient de me convaincre. M'en va dépenser 500 000\$. As-tu besoin de quelque chose au dépanneur ? »

Ces consommateurs ne sont forcément pas légion. En fait, en connaissez-vous beaucoup, des propriétaires de Rolls-Royce ? En voyez-vous souvent passer ? Je ne parle pas de ces baladeurs du dimanche qui paradent avec un magnifique mais antédiluvien modèle, assemblé bien avant que Honda ne commence à vendre des autos chez nous (1969). Il sont certes impressionnants, ces carrosses d'une autre époque, promenant fièrement la fameuse grille altière que même un pygmée du Burundi peut associer à la firme britannique fondée en 1904 par Sir Charles Rolls et Henri Royce. Mais ces antiquités n'ont rien à voir avec la Rolls-Royce moderne



que fabrique BMW depuis 2003 (suite à une saga financière digne d'un polar, BMW et Volkswagen se sont divisées en 1998 les marques Rolls-Royce et Bentley).

Frank Peronace, le directeur général de Rolls-Royce Motor Cars Québec, vous confiera pourtant qu'il voit suffisamment de clients au cours d'une année pour accrocher en permanence un humble sourire à Gad Bitton, son patron et le seul concessionnaire autorisé de la Belle Province (vous en trouverez un autre à Toronto, à Calgary et un quatrième à Vancouver).

On parie combien que ces heureux élus servis par Frank et son équipe dévouée n'ont pas attendu une chronique automobile pour se décider à parapher le contrat ? Reste les autres, ceux qui hésitent encore un brin, les représentants d'une nouvelle clientèle qui se profile à l'horizon.

Comme celle avant elle, elle ne remplira pas le Centre Bell mais il ne faut surtout pas négliger ces nouveaux entrepreneurs devenus plus riches plus jeunes grâce à l'Internet, aux nouvelles technologies, aux start-ups qui se revendent des fortunes. Dans la foulée des Mark Zuckerberg de ce monde, ils sont plusieurs fois millionnaires avant d'avoir 25 ans. Pourquoi pas alors une Rolls-Royce pour fêter ça ?

### La Rolls gothique

Le constructeur l'a bien compris puisqu'il fait souffler un vent de jeunesse sur sa gamme, voire un air de rébellion.

Ainsi, Rolls-Royce a lancé le style Black Badge. Il s'agit d'une transformation mécanique et esthétique qui confère au véhicule un côté, disons, plus obscur. J'ai des sous, certes, mais j'ai aussi un petit côté « bad boy/girl » que je ne détesterais pas projeter. Comme si Madonna acquérait la Rolls-Royce d'Elizabeth II pour la modeler à son image. J'ai donc vécu quelques jours d'ensorcellement au volant d'une Wraith Black Badge.

Mais pour vous mettre dans le contexte, permettez d'abord un rapide tour d'horizon : BMW a ressuscité l'éléphantesque Phantom en 2003, suivie de ses versions coupé et décapotable (Drophead), et signalons que la 8e génération a justement été dévoilée cet été ; puis la Ghost, plus « petite », c'est-à-dire dont la longueur excède tout de même celle d'une Mercedes-Maybach S 650 de 415 000\$ ; puis le coupé Wraith carrément conçu pour captiver nos jeunes tycoons de tantôt ; puis la Dawn, une Wraith convertible qui cherche cette fois à attirer davantage les dames chez Rolls-Royce.

Le maquillage Black Badge peut s'appliquer à toutes ces Rolls, sauf la Phantom (il y a une limite à bousculer la tradition). La Wraith de mon essai baignait dans la pénombre, que ce soit la grille, les roues en fibre de carbone, les chromes. Même la Spirit of Ecstasy qui déploie ses ailes au-dessus du capot est drapée d'une toge sombre, comme un personnage de Dante qui aurait été agent double dans des quartiers peu recommandables du royaume invisible et qui n'aurait pas pu faire autrement qu'en ressortir changé...

### Puissance à revendre

Toutes les Rolls commandent un V12 biturbo de 6,6 litres (6,75L dans le cas de la Phantom). Le traitement Black Badge ajoute normalement 40 chevaux aux 563 déjà présents, sauf pour la Wraith qui se montre satisfaite de ses 633 étalons de base. C'est suffisant pour permettre à la diabolique limousine de 2,5 tonnes (plus de deux fois le poids d'une Hyundai Accent) de passer de 0 à 100 km/h en moins de 5 secondes. Ça tient de la magie noire, pour sûr. Et ça nous vaut aussi une consommation en ville qui descend rarement au sud des 19 litres aux 100 km, une bagatelle qui n'importune absolument pas le propriétaire.

Les deux longues portières sont dites « suicide », c'est-à-dire à ouverture inversée, depuis longtemps une signature de la marque. On s'y fait mais pas tout de suite. Machinalement, on tend la main pour attraper la poignée et oups, c'est vrai, mauvais bord... Dans une rue étroite et passante, on n'ouvre pas cette portière sans prendre de précautions. Et une fois calé dans le trône de cuir et la portière géante



toujours béante, on fait comment pour la refermer ? Parce qu'à moins d'avoir un bras long comme le cou d'une girafe... N'ayez crainte, les cerveaux de l'usine de Goodwood (West Sussex, Grande-Bretagne) y ont pensé : deux boutons dans l'encoignure du pilier A permettent de fermer l'une et l'autre muraille sans avoir à forcer. Mais avant de vous enfermer dans votre cocon, remarquez le manche dissimulé dans le cadre de la porte. C'est celui du parapluie fourni gentiment par Rolls-Royce, une autre petite gâterie devenue légendaire. Même une Black Badge n'y échappe pas, prouvant qu'on a beau se la jouer dure, personne n'aime se faire tremper. Ou faire partie des Hells Angels et néanmoins participer à une foire agricole à Saint-Hyacinthe.

Pour le reste, le diable, justement, est dans les détails. Mais dans une Rolls, de minutieuses attentions qui ne peuvent ressembler à celles des autres constructeurs. Les tirettes qui contrôlent les buses d'aération, par exemple, coulissent avec un effet soyeux. L'écran central, modernisme oblige, peut demeurer caché derrière une cloison de bois, tradition l'emporte. Pour le plaisir de tous vos sens, des artisans ont poli, cousu, collé, frotté pendant des heures, des chimistes ont trouvé une manière inédite de fumer le métal. Ce qui se fabrique en série chez BMW passe chez R-R dans un tamis où l'accessoire souhaité en ressort raffiné à l'extrême. Car, pour être franc, l'habitacle d'une Rolls ne réinvente pas tout. Le hasard a voulu que je pilote une BMW 540i après avoir remis les clefs de la Wraith et j'ai été étonné de constater les similitudes dans l'ergonomie générale. Mais si les interrupteurs de la plus plébéienne des deux autos présentent surtout un aspect fonctionnel, ceux de la Rolls sont nimbés d'une aura particulière. Le contraire serait décevant compte tenu de la facture finale.

Et, oh, la sono ! D'une pureté cristalline. Au retour d'un succulent souper à Hudson en charmante compagnie (je vous laisse imaginer la scène quand on stationne « sa » Rolls au cœur d'une bucolique banlieue), nous sommes tombés sur Cœur de loup, un hit de Philippe Lafontaine de 1978. Non seulement avons nous hoché la tête et taper des mains comme deux ados, mais j'ai vérifié sur les places arrière si le



sieur Fontaine et son band ne s'y trouvaient pas. Un, ne riez pas, c'aurait été assez spacieux. Deux, je lui aurais quêter un autographe.

Mais la palme de l'accessoire qui fait décrocher la mâchoire revient sans conteste au toit Starlight. De série dans la Black Badge, le pavillon dans l'habitacle se transforme en voûte cosmique parce que des anges de patience y ont piqué plus de mille « étoiles » (en réalité, de la fibre optique lumineuse) de différentes grosseurs. L'effet, la nuit tombée, est hallucinant. Des clients ont déjà profité du programme Bespoke (ce que vous rêvez d'avoir dans votre Rolls, on vous le conçoit tant que le chéquier suit) pour obtenir que leur voie lactée au plafond reproduise leur signe du zodiaque, ou alors le ciel tel qu'il était le jour de leur naissance. Chez Rolls, la clientèle navigue dans ce genre de requêtes impensables pour le commun des mortels. En tout cas, elles n'affluent pas souvent chez Buick.

Pour dévorer le macadam, la Wraith Black Badge a affûté ses organes mécaniques pour accomplir ce qu'une Rolls ne devrait pas faire (même s'il vrai que nos routes parsemées de cônes rendent furtives les montées d'adrénaline). La transmission ZF alternent ses 8 vitesses avec un mordant inhabituel. Le roulis, malgré la grosseur et la lourdeur de la plateforme, est mâté grâce à une suspension pneumatique resserrée. Le grand volant au mince boudin communique la docilité. À défaut de tourner sur un 10 cents, on négocie un virage en trombe en toute confiance. Grâce aux meilleurs ingénieurs de BMW mandatés pour répéter au niveau du comportement routier l'excellence distillée dans la cabine, la Wraith Black Badge s'avère un animal rare que seule la Continental GT Speed (une Bentley rivale, comme par hasard) peut côtoyer sans se sentir trop inférieure.

### Balades royales

La donne change du tout au tout avec la Dawn, la sœur convertible de la Wraith et, à l'occasion de mon essai, dépourvue

des noirs artifices Black Badge. Au contraire, la limousine étêtée arborait une longue robe blanche dont l'épaule était soulignée par un fin trait bleu royal de la même intensité que la capote en toile. Un amalgame de couleurs extrêmement audacieux mais sauvé du « m'as-tu-vu » grâce à l'extravagance racée que dégageait l'ensemble. Le genre d'insolence aristocratique dont font preuve les dames qui se pavanent en juin à l'hippodrome britannique d'Ascot en se coiffant de chapeaux effarants qui font scintiller leur féminité sous un nouvel angle.

Bref, cette Dawn immaculée au pavillon électrisant attirait les regards comme une Lamborghini. Et encore, l'exotique Italienne est plus commune sur nos routes...

Même extra longues portières à ouverture inversée que la Wraith, toujours un magnifique espace aménagé à l'arrière pour deux passagers traités aux petits oignons (l'accès est facile grâce aux sièges avant qui s'inclinent et coulissent électriquement pour livrer un généreux passage), mais une ambiance et une conduite qui n'ont plus rien à voir avec ceux de la vindicative Wraith.

La lumière enrobe la Dawn. Et toujours ces détails maniaques. Comme cette tapisserie à motifs fleur-de-lysés au fond des vide-poches qui n'aurait pas déparé le Versailles de Louis XIV. Dans cette décapotable d'où on imagine facilement un couple royal saluer la foule, le menu levier de la transmission greffé au volant prône la délicatesse (alors qu'il détonne dans la Black Badge).

Malgré les mètres à garer, les deux Rolls se manoeuvrent décemment. Et je n'insiste pas sur la sensation qu'on éprouve à suivre la Flying Lady qui, de son piédestal au bout du métal, nous ouvre le chemin aussi sûrement que Moïse guidant son peuple à travers la mer Rouge. On se sent d'ailleurs quasiment investi d'une mission divine. Au lieu de rouler sous escorte policière, on chemine avec une statuette devenue talisman et ça rassure tout autant.

Vous ais-je convaincu d'aller rencontrer Frank ? Tant mieux si c'est le cas. Là où vous êtes rendus dans la vie, vous savez mieux que moi ce qui vous rendra heureux. De mon côté, je n'ai pas été si triste que ça de quitter cet univers fabuleux. Je l'explique en bonne partie par le syndrome de l'imposteur qui me tenaillait. Mais dans un autre monde ou une autre vie, qui sait...

Pour la suite de la chronique complète de Michel Crépault, cliquer sur [www.lemondejuridique.com/Actualités](http://www.lemondejuridique.com/Actualités)

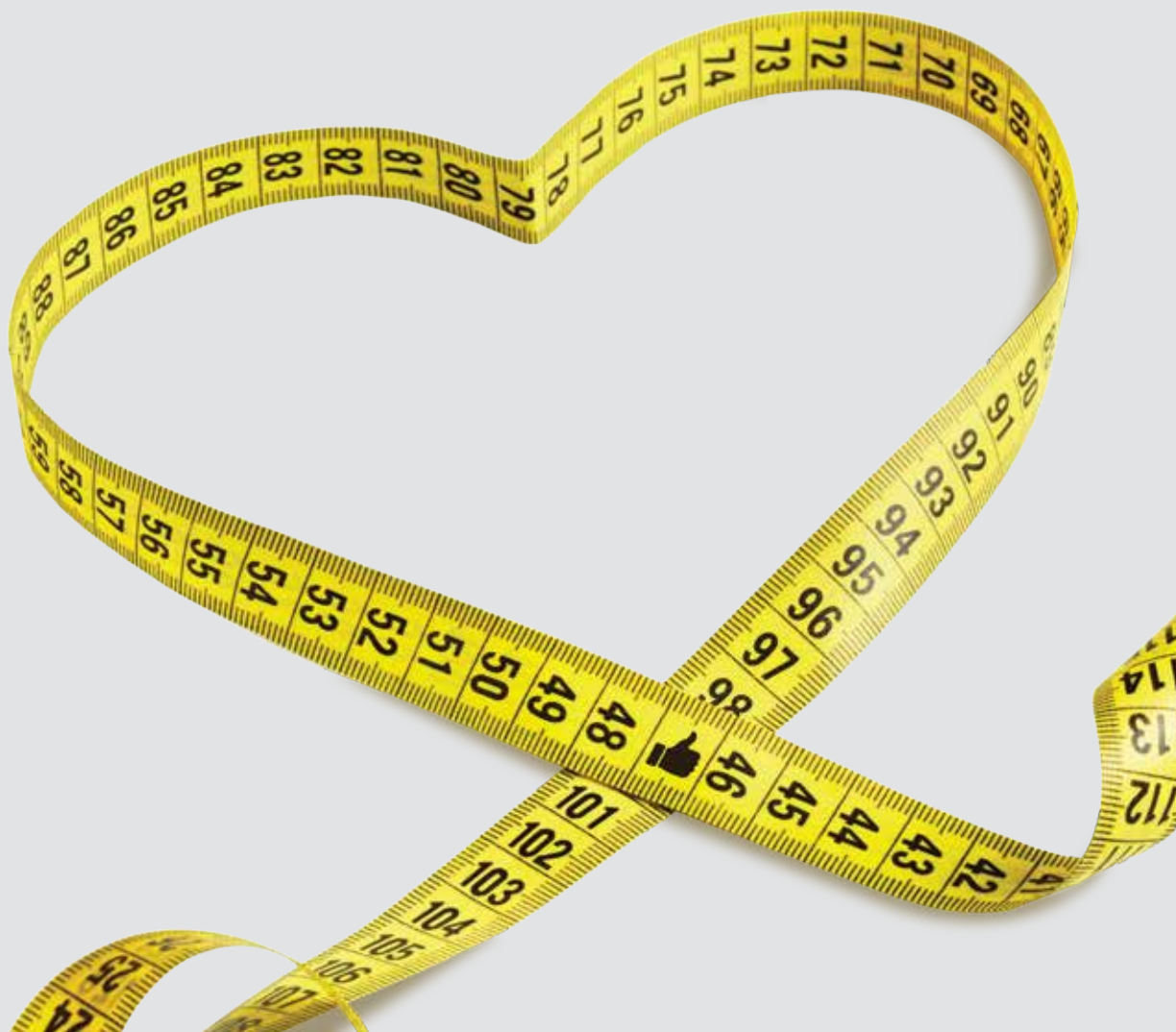


# RESTAURANT SINCLAIR

RESTAURANT-SINCLAIR.COM | 514 284.3332 | 414, RUE SAINT SULPICE, VIEUX-MONTRÉAL



Votre priorité, c'est le droit. Notre priorité, c'est vous.



FINANCIÈRE DES AVOCATS – nous mesurons le succès par la satisfaction de nos clients et non par les dollars. Notre seule mission est de nous assurer que vous avez accès aux produits d'assurance et de placement de la plus haute qualité aux meilleurs taux.

Créons ensemble un portefeuille de protections et de patrimoine élaboré selon vos critères.

**FINANCIÈRE  
DES AVOCATS**

Soyez prêts.

---

Contactez votre conseiller local de la Financière des avocats aujourd'hui. Trouvez-le à **[financieredesavocats.ca](http://financieredesavocats.ca)** ou au **1.800.267.2242**.

Les produits et services de la Financière des avocats sont parrainés par l'Association d'assurances du Barreau canadien (AABC).  
Financière des avocats est une marque de commerce de l'AABC.